



## SAN+É

**Focus sur**  
le système de santé

Les **Comores** dans la France des trois océans

dans ce numéro

**Regard syndical** sur la crise malgache

**Grèves de masse** en Égypte

**Contre la restauration autoritaire** - Niger

La vérité sur les **centres de rétention** - Royaume-Uni

Le retour du **foyer-prison**



Interpellation sur la santé en Afrique par OXFAM lors du G8 le 6 Juin 2007 photo : Carig Owen - Oxfam

## sommaire

### actu

- p 4 - 6. Les Comores dans la France des trois océans
- p 7. SONATEL : résistance à la recolonisation des télécommunications
- p 8 - 9. Regard syndical sur la crise malgache
- p 10 - 11. Alternative Niger contre la restauration autoritaire
- économie
- p 12 - 13. Trompeuse lutte contre la pauvreté
- p 14. Résistance au Congo

### syndicalisme

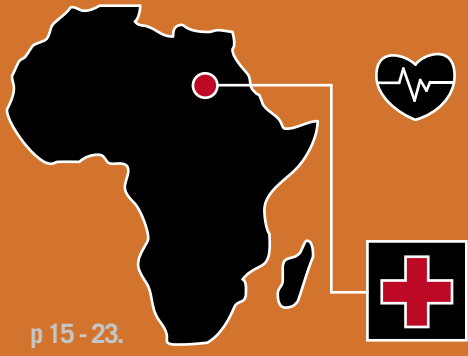
- p 24 - 26. Grèves de masse en Égypte
- p 27. Délocalisation des centres d'appels
- immigration
- p 28 - 29. l'Association malienne des expulsés
- p 30 - 31. Royaume-Uni : la vérité sur les centres de rétention
- p 32 - 33. France: le retour du foyer-prison

### lutte

- p 34. Man BTP lutte victorieuse
- développement
- p 35. Projet écologique communautaire dans le Sine-Saloum
- françafrique
- p 36 - 37. La Françafrique décomplexée
- droits humains
- p 38. La complicité de la France dans le génocide des Tutsi au Rwanda
- culture
- p 39. Toya : La finalité... l'égalité et le respect entre tous

## dossier SAN+É

### Focus sur le système de santé





**AFRIQUES 21**

est une revue à but non lucratif réalisée par des bénévoles. Elle a pour objectif de se faire l'écho d'analyses, d'informations et d'initiatives d'organisations associatives et syndicales qui luttent afin d'obtenir une réelle alternative pour les peuples africains.

Afriques 21 est et restera indépendante financièrement et dans son fonctionnement de toutes les institutions politiques, économiques et religieuses. Son comité de rédaction est composé d'associations, de syndicats ainsi que de personnes se reconnaissant dans sa ligne éditoriale et dans son mode de gestion collectif.

**organisations membres :**

**Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers-Monde (CADTM)**

Réseau international dont les principaux objectifs sont l'annulation de la dette extérieure des pays de la périphérie, et l'abandon des politiques d'ajustement structurel imposées par le FMI, la Banque mondiale et l'OMC. 17, rue de la Bate 45150 Jargeau France. + 33 2 38 59 98 28 | france@cadtm.org | www.cadtm.org

**Confédération Nationale du Travail - Union Départementale des syndicats de l'Essonne (CNT 91)**

La CNT est un syndicat indépendant des partis, religions, de l'Etat et du patronat. Il prône l'autogestion et la lutte des classes. Il fonctionne sans subventions, sans permanents et pratique la rotation des mandats. Dans l'Essonne il est présent dans l'éducation (primaire et secondaire), à l'université, la poste, dans la métallurgie et chez les sans-emplois. 4 rue des Processions 91310 Monthéry + 33 6 34 10 85 52 | ud91@cnt-f.org | www.cnt91.org

**Union syndicale Solidaires**

L'Union syndicale SOLIDAIRES rassemble 90 000 syndiqué-e-s, organisé-e-s dans des fédérations professionnelles de syndicats et des unions Solidaires départementales. Les syndicats Solidaires se revendiquent d'un syndicalisme autogestionnaire, anticapitaliste, unitaire, démocratique ... et l'internationalisme est une de nos valeurs fondamentales. 144 Boulevard de la Villette - 75 019 Paris + 33 1 58 39 30 20 | contact@solidaires.org | www.solidaires.org

**comité de rédaction :**

Alain Baron, Jézabel Berdoulat, Claire Guény, Christian Mahieux, Daouda Maiga, Paul Martial, Jean Nanga, Claude Nkoua Nzingou, Sophie Perchellet, Olivier Plantevin, Benjamin Preciado, Cécile Quantin, Reno Savéan, Lila Chouli, Kébé, Diabé.

**maquettistes - illustrations :**

Toufik Medjamia, Vince Pasqui, Sylvain Peirani

**logo - affiche :**

Vincent Huet

**correctrices:**

Jeanne El Ayeb, Lila Chouli

**cartographie :**

Emmanuelle Bournay, Pierre Raseev

**directeur de publication :**

Benjamin Preciado

**contributions :**

Claire Olympe, Abdou Ahmed, Aristide Louaza de Ngoyi, Étienne Lecomte, Frederic Madelin, Amandla!, Association Malienne des Expulsés, Yacine Ikhlef, Adeline Gonin, Benoit Clément, Xavier Renou, Bernard Ferry

**Blog «Afriques en lutte»**

Blog dont l'objectif est de diffuser, à partir d'un point de vue militant, un maximum d'informations (politiques, économiques, sociales et culturelles) sur le continent africain et de sa diaspora. africuesenlutte@yahoo.fr | www.afriquesenlutte.blogspot.com

**Génocide Made In France**

Le collectif Génocide Made in France s'est formé en avril 2007 pour dénoncer la complicité de responsables politiques, diplomatiques et militaires français dans le génocide des Tutsi du Rwanda en 1994. Il recourt à des modes d'interpellation qui relèvent de l'action directe non violente. www.genocidemadefrance.com

**Organisation d'appui à la démocratie et au développement local (OADEL) Togo**

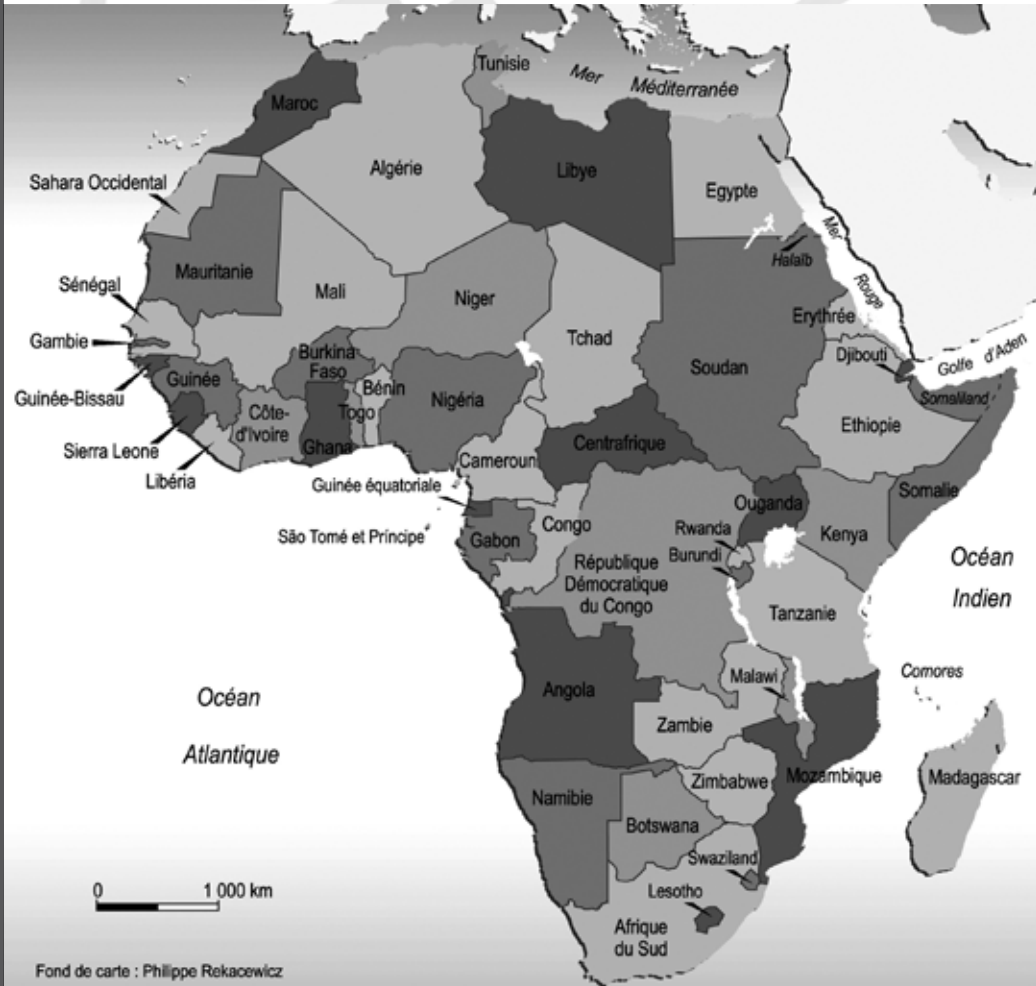
Quartier Bassadj (derrière l'école primaire catholique) Lomé + 228 335 61 92 | 908 40 20 | 912 10 54 | oradetogo@yahoo.fr

**Association utile pour l'enfance et la jeunesse (AUPEJ) Sénégal**

AUPEJ est une organisation qui travaille pour un monde pluriel. Elle s'inscrit dans une dynamique d'éducation populaire pour lutter contre les fractures sociales et promouvoir l'accès de tous, de chacun et de chacune au savoir et au savoir faire. BP 17 Tivaouane quartier Fogny aupej2@hotmail.com | contact Moussa Diop

**L**a santé fait partie de notre quotidien. Pour notre deuxième dossier, nous avons donc abordé ce sujet, et en particulier les politiques de santé sur le continent africain. Nous avons notamment choisi d'illustrer notre propos par des articles sur « la fuite des cerveaux » et l'action des « ONG ». Quant aux médecines locales -toujours vivantes malgré la colonisation- elles restent peu soutenues par les pouvoirs publics. La crise économique et financière internationale annonce les éternelles mesures anti-sociales du Consensus de Washington : « L'austérité budgétaire » et sa réduction des dépenses publiques dans la santé comme dans d'autres secteurs sociaux ; Les licenciements en pagaille ; La pression sur les salaires pour celles et ceux qui en ont un, et la hausse des prix des produits de base. L'arnaque de la dette publique des pays, au Nord comme au Sud. Les centaines de milliards de dollars qui auraient pu assurer à l'ensemble de la population mondiale les services sociaux essentiels sont utilisés pour sauvegarder les grandes fortunes. Et on voudrait imposer aux pauvres du monde entier de payer la note ! Le capitalisme est contraint de déployer de plus en plus d'artifices pour essayer de faire accepter sa politique par les populations, sans garantie quant à la paix sociale, comme en République du Congo. Dès lors que le marketing ne marche plus, le pouvoir affirme son autorité par une violence plus primaire : il frappe, mutilé, assassine et terrorise pour pérenniser le pillage et l'exploitation : Répression des luttes des travailleurs en Egypte; Répression de celles et ceux qui luttent contre la restauration autoritaire de Tandja au Niger; Répression aux frontières contre les migrants, dans les centres de rétention en Grande-Bretagne, ou dans les foyers de travailleurs migrants en France; Répression des indépendantistes et cynisme intégral du " pays des droits de l'Homme " aux Comores. Le masque est-il en train de tomber ? C'est en tout cas ce que l'on peut espérer au vu de la vivacité des luttes associatives et syndicales qui s'expriment dans ce numéro.

afriques 21 n°2 - nouvelle série - septembre 2009



Fond de carte : Philippe Rekacewicz

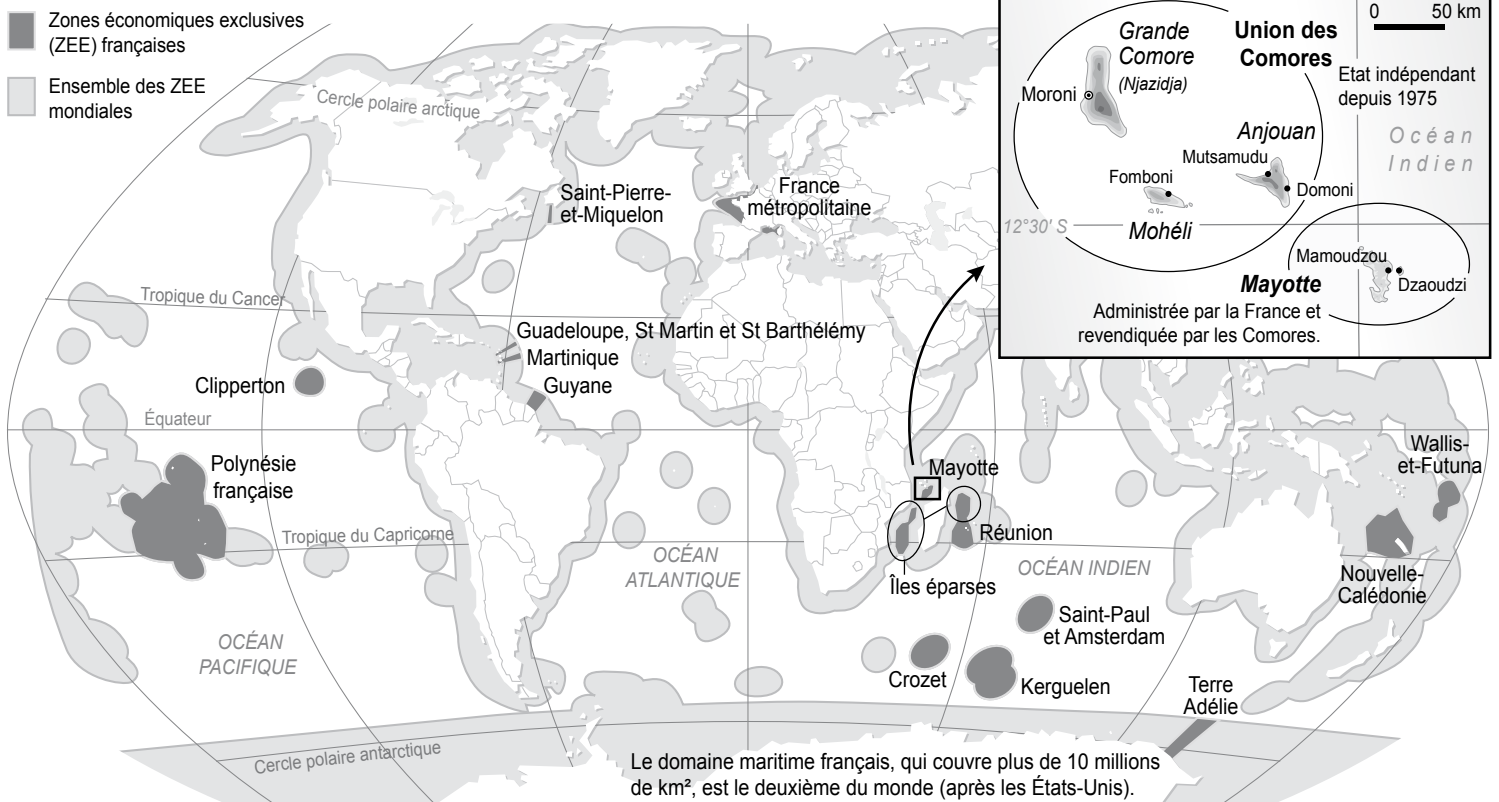
# Les COMORES dans la France

## des trois océans

Par Abdou AHMED

**E**n cette année 2009, fait rarissime, l'outre-mer français sort de l'ombre. Les révoltes contre la vie chère dans les DOM, le référendum pour la départementalisation de Mayotte font la une de tous les médias. Un « conseil interministériel outre-mer » est créé. Des « états généraux », un « Grenelle de la mer », des colloques... sont consacrés aux territoires ultramarins pour trouver la solution miracle qui les conduira au bonheur « métropolitain ». Un des thèmes abordés porte sur « l'avenir institutionnel ». Entre la « France des trois océans », cette France « une et indivisible » du « Grenelle de la mer », et les choix statutaires liés aux spécificités « des outre-mers », il reste bien peu de place pour aborder la question de l'indépendance. L'État français tient à conserver sa place de deuxième puissance maritime mondiale par tous les moyens (voir carte). L'analyse de la « mayottisation » présente, à cet égard, quelques intérêts.

### Les territoires maritimes de la France



Source : Cécile Marin, Atlas de l'océan mondial, Editions Autrement, 2007 d'après [www.seararoundus.org](http://www.seararoundus.org) ; Shom.

## La « mayottisation » modèle institutionnel pour la partition de l'outre-mer?

La « mayottisation/partition » des Comores est, tout d'abord, une version revue et corrigée de celle qui était prévue en Algérie. Alain Peyrefitte a très bien décrit le processus dans son livre *Faut-il partager l'Algérie ?* (Plon, 1960). La partition est, depuis le début de la colonisation, une méthode efficace pour asseoir la domination. La France agit sur « le pays et le peuple » pour commettre sa forfaiture. Le procédé est donc composé de deux manœuvres. Dans un premier temps, la partition du peuple, ce qui permet de prétendre, dans un deuxième temps, à la partition du pays.

**1ère phase.** On agit sur le peuple par des transferts de population, afin de faire obstacle aux revendications indépendantistes : colonie de peuplement en Kanaky, transfert des « Domiens » en « Métropole » (BUMIDOM[1], enfants volés de la Réunion), en même temps que s'opère le transfert de « Métropolitains » dans les DOM, indépendantistes de Mayotte renvoyés de leur île juste avant le référendum de 1974... Et en employant les méthodes du

### LA DIVISION DU PEUPLE SERT D'ALIBI POUR DIVISER LE TERRITOIRE

« diviser pour régner » : manipulations sur l'histoire, « guerre psychologique » comme disent les militaires, « manipulation mentale » (très employée dans les sectes)... Les Mahorais, par exemple, devant absolument se définir français et non comoriens.

**2ème phase.** La division du peuple sert d'alibi pour diviser le territoire. Une sécession est organisée par le biais, par exemple, d'un référendum pour donner lieu, ensuite, à la partition géographique : c'est ainsi que Mayotte est « séparée » de ses îles-sœurs des Comores.

Cette méthode peut être reproduite en outre-mer en cas de velléité indépendantiste : création de provinces en Kanaky pour permettre, si nécessaire, la séparation de la province Sud ; séparation, dernièrement, des îles Saint-Martin et Saint-Barthélemy de la Guadeloupe...

Ainsi, si une partie du pays devient indépendante, une partie reste française avec, pour alibi, le respect du droit « des peuples à l'autodétermination » de ceux qui veulent rester français !

### Colonie de peuplement et partition : la position de l'ONU

L'ONU n'a pas manqué, à plusieurs reprises, de rappeler les règles de droit, suite à l'interprétation fantaisiste et tendancieuse, par le colonisateur, des dispositions concernant la résolution de 1960 sur le « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ». Cette résolution est très claire sur l'interdiction de la partition, du transfert de populations, des colonies de peuplement. Il s'agit de la résolution 1514

(XV) du 14/12/1960, relative à la déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. L'article 6 stipule que « toute tentative visant à détruire partiellement ou totalement l'unité nationale et l'intégrité territoriale d'un pays est incompatible avec les buts et les principes de la Charte des Nations Unies ». Parmi les nombreux textes « de rappel du droit » existant sur le sujet, on peut citer le plan d'action pour la deuxième décennie internationale de l'élimination du colonialisme (2001-2010), qui est en annexe de la résolution 55/146 du 8 décembre 2000. L'article 11 stipule que « les puissances administrantes devraient veiller à ce que l'exercice du droit à l'autodétermination ne soit pas entravé par des modifications de la composition démographique dues à l'immigration ou au déplacement des populations dans les territoires qu'elles administrent » [2]. On peut rappeler, en ce qui concerne les Comores, pays indépendant et premier cobaye de la « mayottisation » (Mayotte appartient à l'État comorien au regard du droit international), que la résolution 2625 (XXV) du 24 octobre 1970, réaffirme la condamnation de la sécession, en indiquant que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes

ne peut et ne doit être interprété « comme autorisant ou encourageant une action, quelle qu'elle soit, qui démembretrait ou menacerait, totalement ou partiellement, l'intégrité territoriale ou l'unité politique de tout État souverain et indépendant ». La même résolution précise que « tout État doit s'abstenir de toute action visant à rompre partiellement ou totalement l'unité nationale et l'intégrité territoriale d'un autre État ou d'un autre pays ».

### Départementalisation de Mayotte : quels enjeux pour

#### « la France des trois océans » ?

Pour mieux appréhender l'intérêt du référendum du 29 mars 2009 à Mayotte, il faut avoir une vision globale de la France dans la géopolitique mondiale.

#### « La France des trois océans »

La France, au sens large, c'est l'hexagone (« Métropole ») et les territoires d'outre-mer répartis sur les trois océans. Il s'agit de la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et Saint-Pierre-et-Miquelon dans l'océan Atlantique ; de la Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna, la Polynésie française et Clipperton dans l'océan Pacifique ; de la Réunion, des Taaf (Terres australes et antarctiques françaises) et de Mayotte dans l'océan Indien. Cet outre-mer représente près de 23% de la superficie totale, mais 93% des 11 millions de kilomètres carrés de zone économique exclusive (ZEE) de la France. Ces territoires sont indispensables à

La  
«mayottisation»  
modèle de  
partition  
des dernières  
colonies  
françaises





## ON AGIT SUR LE PEUPLE.

photo : Nygus

### Laboratoire pour une Assemblée « unique »

l'influence de la France en Europe et dans le monde pour leurs intérêts politique, économique, stratégique, militaire, scientifique... Je me contenterai de donner, ici, quelques exemples en rappelant que dans ces territoires ultramarins se trouvent des bases d'écoute et de surveillance, installations scientifiques, installations météorologiques ou de navigation d'importance majeure. Ces territoires sont des lieux de cantonnement de forces militaires qui peuvent intervenir rapidement dans les régions concernées. Ils sont quasiment tous des colonies de consommation. Grâce à la ZEE, ils permettent un certain contrôle des mers et une importante réserve de richesses. On peut également signaler les richesses minières et les débouchés offerts aux grandes compagnies aériennes et maritimes françaises publiques et privées, l'activité touristique en outre-mer, etc. La France n'est donc pas prête à céder une once de ces territoires sans lesquels elle serait une puissance de seconde zone dans le monde d'aujourd'hui. Contrairement à ce que dit la propagande officielle, c'est bien la France qui veut garder ses dernières « colonies françaises ». Mais elle masque cette politique coloniale en prétextant que « ce sont les populations d'outre-mer qui veulent rester françaises ». Pour cela elle use de manipulations diverses, telles qu'interdire, étouffer, éliminer les voix indépendantistes, créer un « trou noir » en déstabilisant la zone géographique, les pays proches des « îlots soit-disant français » afin de les faire apparaître comme des « lieux de paix et de prospérité ». Aux Comores, le mercenaire Bob Denard a rempli cette mission au nom de la France.

Il ne faut donc pas que Mayotte « se détache » de la France. En restant française elle devient un « modèle institutionnel » applicable à l'ensemble de l'outre-mer et permettant de s'opposer aux indépendantistes. Et, il y en a, le FLNKS en Kanaky (Nouvelle-Calédonie), mais aussi dans toutes les autres « dernières colonies françaises ». La France a peur de la « théorie des dominos », si l'un tombe il entraîne tous les autres dans sa chute. C'est l'axe général. Par cette départementalisation, Mayotte va aussi jouer un rôle de laboratoire pour tester le nouveau statut souhaité par le gouvernement français, « le modèle d'Assemblée unique » afin de l'appliquer par la suite aux autres DOM. D'où la question posée au référendum qui ne correspond pas à celle censée être demandée par les Mahorais : « Approuvez-vous la transformation de Mayotte en une collectivité unique appelée « département », régie par l'article 73 de la Constitution et exerçant les compétences dévolues aux départements et aux régions d'outre-mer ? » Mais quelle que soit la question, il est peut-être légitime de se demander à qui elle a été posée ?

Aux « Mahorais » ou à tout détenteur de la nationalité française résidant à Mayotte ? À noter, tout de même, que selon certains juristes français, Mayotte « n'est pas et elle ne peut pas devenir une collectivité territoriale unique de l'article 73, alinéa 7, en l'absence de DOM ou de ROM préalables. En tant qu'elle se fonde sur l'article 73, la consultation du 29 mars 2009 pourrait être tenue pour irrégulière et on ne peut pas exclure que le décret

du 20 janvier 2009 donne lieu à un recours pour excès de pouvoir, formé devant par le Conseil d'État » [3]. Ainsi, il apparaît clairement que l'enjeu du référendum du 29 mars 2009 à Mayotte, concerne toute « la France des trois océans ». La majorité des ouvrages traitant de la politique française dans la France extra-hexagonale porte sur un des territoires, une des zones géographiques, très rarement sur l'ensemble de l'outre-mer... Pour « noyer le poisson dans cette France des trois océans » ? D'où l'importance d'une analyse globale et comparative qui, seule, permettrait de démontrer la politique délibérée et les méthodes condamnables de la France pour garder ses colonies.

1. Le Bureau pour le développement des migrations dans les départements d'outre-mer fut un organisme public français chargé d'accompagner l'émigration des habitants des départements d'outre-mer vers la France métropolitaine de 1963 à 1982.

2. Extrait de la note d'analyse de Roch Wamytan (Président du FLNKS lors de l'Accord de Nouméa en 1998) sur « la révision constitutionnelle du 17 mars 2003, au regard du droit international des peuples à disposer d'eux-mêmes »).

3. « La prochaine consultation sur l'évolution statutaire de Mayotte » par Olivier Gohin, professeur à l'université Panthéon-Assas (Paris II) (La Semaine Juridique - Administrations et Collectivités territoriales, n° 11, 9 mars 2009, act. 289).

**Abdou AHMED** Secrétaire à l'Information de l'Amicale Panafricaine (association militant pour un panafricanisme des Peuples et l'émancipation des peuples africains par eux-mêmes : amicalepanaf@yahoo.fr). Il est aussi membre d'un collectif d'associations comoriennes de la diaspora militant pour l'intégrité territoriale des Comores dans les frontières internationalement reconnues.

Version intégrale disponible sur [www.afriques21.org](http://www.afriques21.org)

### ERRATUM :

Dans le n°1, page 21 dans la brève Mayotte, il fallait comprendre que les expulsions de cette île de 375 km<sup>2</sup> représentent plus de la moitié des objectifs chiffrés pour la métropole. Au 1er semestre 2009, la Préfecture de Mayotte annonce 9019 expulsions. »

# résistance à la SONATEL recolonisation des télécommunications

Par Alain Baron

**P**ar un communiqué conjoint daté du 8 avril 2009, France Télécom et l'État sénégalais avaient annoncé leur volonté commune de faire passer de 42,3 % à 52,2 % la participation de France Télécom dans le capital de l'opérateur historique sénégalais. L'État sénégalais aurait alors conservé que 17,28 % du capital. Il était prévu que cette opération soit réalisée avant la fin juin 2009.

La multinationale France Télécom, dont le ressort fondamental est la recherche du profit, aurait alors eu une mainmise totale sur une entreprise chargée de missions de service public au Sénégal. Une activité aussi stratégique que les télécommunications aurait été entièrement pilotée à des milliers de kilomètres de distance, depuis la capitale de l'ancienne puissance coloniale.

## L'OPÉRATEUR TÉLÉCOM LE PLUS

Les salariés de la Sonatel et leurs organisations syndicales ont immédiatement exprimé leur refus. Ils ont dénoncé avec force les conséquences prévisibles d'un tel projet sur l'aménagement du territoire, avec le délaissement d'activités jugées moins rentables, comme par exemple la téléphonie rurale. Ils ont exprimé leur crainte que certaines activités soient transférées en France, avec la perte des revenus qu'elles procurent actuellement à des Sénégalais. Ils redoutaient que la volonté de satisfaire les actionnaires français ne l'emporte sur leurs emplois et avantages acquis. Du strict point de vue financier, les syndicalistes de la Sonatel dénonçaient une politique à courte vue : la somme que France Télécom avait prévu de verser à l'État sénégalais ne correspondait en effet qu'à ce qu'il pouvait nor-

malement recevoir sous forme de dividendes pendant une dizaine d'années en maintenant son niveau de participation dans le capital. En bref, c'était le sort des générations futures qui était ainsi engagé.

Pour faire échouer ce projet, les organisations de la Sonatel ont engagé de multiples actions : assemblées générales, sit-in, refus de laisser entrer dans les locaux des responsables venus de France, etc. Une vaste campagne en direction de l'opinion publique, des responsables politiques, associatifs et religieux a été mise en place. Le point culminant de cette mobilisation a été la préparation d'une grève et l'organisation d'une manifestation nationale qui a rassemblé la grande majorité du personnel de l'entreprise. Un soutien a été apporté par les syndicalistes français qui sont intervenus auprès de la direction du groupe pour la faire renoncer à un tel projet.

## RENTABLE D'AFRIQUE DE L'OUEST

Face à une telle levée de boucliers, l'État sénégalais a annoncé, à la veille du 1er mai, qu'il renonçait finalement à vendre des actions à France Télécom. Le projet annoncé le 8 avril a donc été « annulé de fait », pour reprendre les propos d'Ibrahima Konté, un des principaux responsables syndicaux de la Sonatel.

Néanmoins, la vigilance s'impose. D'une part, l'État sénégalais est criblé de dette et est à la recherche d'argent frais ; d'autre part, France Télécom ne semble pas avoir renoncé à renforcer sa mainmise sur l'opérateur télécom le plus rentable de l'Afrique de l'Ouest.

Alain Baron est militant de SUD-PTT. Il participe depuis 10 ans aux liens que son syndicat entretient avec les syndicalistes de la Sonatel.

### GAFSA : la lutte continue

Dans le premier numéro d'Afriques 21, nous avons évoqué la répression des manifestations de la population du bassin minier de Gafsa, dans le sud-ouest de la Tunisie. En juin 2008, la police avait tiré à balles réelles, faisant un mort et plusieurs blessés.

Depuis, plusieurs militants ont été condamnés à des peines allant jusqu'à huit ans de prison. Le 22 mai, certains d'entre eux ont été transférés dans d'autres prisons, ce qui oblige leurs proches à effectuer plus de 300 kilomètres pour leur rendre visite. D'autres militants ont été arrêtés à la suite d'actions et de marches menées par les familles de détenus. Sept jeunes incarcérés et un jeune en fuite ont été appelés à comparaître devant le tribunal correctionnel de Gafsa pour trouble à l'ordre public.

Le pouvoir persiste dans ses violations des libertés les plus élémentaires. À ce jour, aucune enquête sérieuse sur les événements, et plus particulièrement ceux du 6 juin 2008, n'a été menée. Malgré d'importantes richesses minières, le chômage continue à faire des ravages dans la région, notamment au sein de la jeunesse, diplômée ou non. La population doit toujours faire face au favoritisme, à la corruption, aux privilèges et passe-droits de certains hauts responsables locaux. Face à cela, la population de Gafsa a plus que jamais besoin de notre soutien.

Comité de soutien aux habitants du bassin minier de Gafsa c/o FTGR, 3, rue de Nantes, 75019 Paris : bassin.minier@hotmail.fr Collectif nantais de soutien aux Tunisiens de Redeyef : Idh.nantes@orange.fr

Manifestation des employés de la Sonatel photo: Stéphane



# Regard syndical

## sur la crise malgache



Après de longs de mois de lutte qui ont fait plusieurs dizaines de morts, Rajoelina a réussi à ravir le pouvoir détenu par Ravalomanana. Si l'ensemble de la presse a beaucoup parlé de l'opposition entre ces deux hommes d'affaires, elle a passé sous silence le travail de mobilisation de la société civile qui refuse d'être prise en otage dans cet affrontement et propose une voie de sortie soucieuse des intérêts populaires. La Fisema [1] a été dès le début partie prenante de cette initiative. »

« ON N'EST NI POUR L'UN NI POUR L'AUTRE, »

**Pourriez-vous nous faire une présentation de la situation syndicale à Madagascar ?**

**José Randrianasolo.** Globalement le mouvement syndical est représenté par de nombreuses organisations, il y a des organisations corporatistes comme le syndicat des enseignants, des médecins, des magistrats. Il y a aussi des organisations multisectorielles et plus anciennes, c'est le cas de la Fisema, qui est issue de la CGT/Madagascar de l'époque coloniale qu'on a transformé à la veille de l'indépendance, de même pour le syndicat chrétien Sekrima qui a connu le même processus. Après l'indépendance, on a vu naître d'autres organisations plus ou moins autonomes, mais la division syndicale est surtout apparue au moment de la période socialiste [2], où les organisations politiques ont créé leurs propres syndicats. Cela a beaucoup affaibli le syndicalisme malgache. En 1990, suite à la conférence de la Baule, il y a eu un processus de démocratisation en Afrique qui a conduit à l'indépendance du mouvement syndical. La majorité des syndicats affiliés aux partis politiques a donc revendiqué son indépendance et, après une période d'observation entre les uns et les autres, on a créé, en 1997, une plateforme dénommée Conférence des Travailleurs Malgaches. Les organisations syndicales, issues ou non des partis, ont travaillé en commun au sein de cette plateforme, notamment pour mieux défendre les intérêts des travailleurs «déflatés» des sociétés privatisées de l'époque. La Fisema, qui est une des fondatrices de cette plateforme, en assure actuellement la coordination.

**Pouvez-vous nous éclairer sur des grèves qui ont éclaté dans le pays ?**

**José Randrianasolo.** Oui, il y a des grèves ces derniers temps, depuis l'avènement de Rajoelina, mais elles sont plutôt liées à la conjoncture. Ce sont des grèves qui s'opposent à des changements de dirigeants qui ont fait leur boulot à la tête des organismes publics comme la Caisse nationale de la prévoyance sociale, la douane, les services paramédicaux, mais qui sont remplacés pour des raisons politiques.

**Sur la situation politique, quelle est votre position ?**

**José Randrianasolo.** La Fisema n'est ni pour l'un, ni pour l'autre. Ce n'est pas un changement du système qui s'opère actuellement - comme beaucoup l'attendent - mais plutôt un changement de personne, sans réformes en profondeur sur les relations sociales et surtout sur la lutte contre la pauvreté. Les conditions des travailleurs sont vraiment minables. Pour la Fisema c'est en fonction de la réduction de la pauvreté, de l'amélioration du bien-être des travailleurs et de la population que l'on peut apprécier l'efficacité du pouvoir. On a toujours revendiqué l'amélioration des conditions de travail. Sur la question des emplois dans les entreprises franches, par exemple, le régime précédent a pris des mesures favorables aux investisseurs étrangers en faisant fi des conventions nationales pour Madagascar mais pourant satisfaites, donc on a bloqué pour qu'il n'y ait pas deux poids deux mesures entre les travailleurs des entreprises de droit commun et ceux des entreprises franches.

**Pour vous la période Ravalomanana a permis un recul de la pauvreté ou pas ?**

**José Randrianasolo.** Ça s'est stabilisé, certains indicateurs notent un recul de 2%, mais si on fait une moyenne de l'ensemble des indicateurs c'est pratiquement stable, le taux de pauvreté est toujours au niveau des 70%.

**La crise alimentaire a-t-elle aussi frappé Madagascar ?**

**José Randrianasolo.** Oui, surtout dans la région du Sud, mais là bas il n'y a pas d'industrie ni d'entreprise qui permettent d'avoir des mouvements de travailleurs organisés qui pourraient avancer des revendications en matière sociale. Ce sont plutôt des exploitations agricoles de type artisanal et c'est difficile d'avoir un encadrement syndical dans ces conditions.



# Entretien avec José RANDRIANASOLO le secrétaire général de **LA FISEMA**

Propos recueillis par Paul Martial

**CE N'EST PAS UN CHANGEMENT DU SYSTÈME MAIS UN CHANGEMENT DE PERSONNE »**

## Pourriez-vous nous parler du CCOC dont la Fisema fait partie ?

**José Randrianasolo.** C'est le Collectif des Citoyens et des Organisations Citoyennes, la Fisema est l'une des initiatrices de cette plateforme. Pendant la crise, la Fisema, avec d'autres, a fait un appel aux citoyens sur la façon de gérer l'avenir de notre pays, nous avons fait des publications dans les journaux et cela a eu un fort impact. Le CCOC s'est ainsi créé, il rassemble une grande majorité de la société civile, les travailleurs, les paysans, les acteurs du développement, les observateurs des élections, de la vie publique, les militants des droits humains, les journalistes, les organismes de paix et de justice sociale, même les militaires retraités ! Après plusieurs réunions, le CCOC a déposé un mémorandum appelé « schéma minimaliste de sortie de crise ». Dans ce document l'idée est la recherche d'une solution négociée (et non par la force) pour la mise en place d'une transition consensuelle avec une structure gouvernementale collégiale et crédible. Les composantes de la société civile s'organiseraient en conseil ou parlement pour effectuer le contrôle de ce gouvernement. La relance de l'économie et de la machine administrative, le rétablissement de la paix sociale, l'appui des couches vulnérables de la population figureraient parmi les actions prioritaires avec la préparation d'assises ou d'états généraux au niveau régional et national qui définiraient le passage à un nouveau projet de société.



Manifestation pro-ravalomanana le 21 Mars 2009

## Au niveau social, comment appréciez-vous le nouveau gouvernement de Rajoelina ?

**José Randrianasolo.** Pour le moment il n'y a pas de destruction des acquis sociaux des travailleurs, ils sont là pour gérer la transition, il n'y a pas de politique bien précise, on peut difficilement apprécier car pour l'instant ils gèrent les affaires courantes, il n'y a pas de réforme. Il semble qu'ils vont revoir à la hausse les salaires des militaires, même si c'est une mesure politique, il y a des répercussions sur les fonctionnaires avec ces mesures et les travailleurs salariés devraient également en profiter car on ne peut pas faire de deux poids deux mesures entre secteur privé et secteur public. On a déjà fait une demande d'audience auprès du patronat pour faire le point sur la situation de la crise et les perspectives d'amélioration du système de travail et de salaires malgaches et la remise en marche des institutions de consultation tripartites, État, patronat et syndicat des salariés.

## Est-ce que la Fisema organise les salariés de l'informel ?

**José Randrianasolo.** L'informel, c'est très compliqué. Il y a des travailleurs indépendants mais aussi des travailleurs salariés ; nous avons peu d'adhérents dans ce secteur, donc c'est difficile d'avancer des solutions. Sur les salaires, après négociations entre patronat et syndicat, c'est l'administration qui décrète l'application du salaire minimum convenu, dans chaque catégorie, pour tous les travailleurs sans exception à Madagascar. Il ne peut pas y avoir de salaire en dessous et c'est l'inspection du travail, les syndicats qui contrôlent l'application de ces décrets. Au niveau de la Fisema, le souci global est la restructuration des entreprises pour faire face à la concurrence et la prise des mesures en défaveur des travailleurs. On constate qu'il y a trop de discriminations entre les travailleurs expatriés et les travailleurs nationaux ainsi qu'une mauvaise répartition des richesses créées.

1. Firaisan'ny Sendikan'ny Mpiasan'i Madagasikara / Confédération générale des syndicats de travailleurs de Madagascar.

2. Référence à la période du pouvoir de Ratsiraka en 1975.

# Alternative contre la restauration autoritaire

**L**e président de la République du Niger, Mamadou Tandja, après avoir dissous l'Assemblée nationale le 26 mai 2009, pris les pleins pouvoirs le 26 juin et dissous la Cour constitutionnelle le 29 juin, s'est lancé dans une campagne référendaire illégale. Grèves interdites, médias dissidents muselés... Le président use de ses pouvoirs pour le rester, contre le droit et la Constitution du Niger, qui lui assurait un mandat jusqu'à décembre 2009. Il est opportun de rappeler que les longues négociations concernant les contrats miniers avec Areva n'ont abouti qu'au début 2009 pour expliquer la ténacité de M. Tandja à vouloir légitimer ce que beaucoup, au Niger, en Afrique ou dans le monde, nomment un coup d'État.



Table ronde des Alternatives. <http://www.alternativeniger.org>

## Pouvez-vous présenter Alternative Niger ?

**Moussa Tchangari.** Alternative Niger est une organisation de la société civile à but non lucratif qui travaille sur le terrain de l'éducation à la citoyenneté à travers, notamment, les médias (journal et radio Alternative). Alternative se bat contre les politiques néolibérales imposées par les institutions financières internationales, c'est une association de mobilisation membre du réseau Alternatives international. Nous sommes dans le mouvement altermondialiste et travaillons par exemple sur la question de la dette. Alternative est également très impliquée dans la dynamique des forums sociaux, notamment africains.

## Aujourd'hui, en République du Niger, l'Intersyndicale des travailleurs du Niger (ITN) et le Front pour la défense de la démocratie (FDD) dénoncent le coup d'État du président Tandja. Comment en est-on arrivé à cette situation ?

**Moussa Tchangari.** Il faut rappeler tout d'abord que le président Tandja est issu de la junte militaire traditionnelle qui a géré le pays d'une main de fer pendant plus de quinze ans. Il était dans le parti-Etat qui a été chassé du pouvoir à la faveur des luttes démocratiques des années 1990. Pour les tenants de l'ancien système, la démocratie est une sorte de récréation, une parenthèse qu'il faut absolument effacer. Ce qui les a bloqués pendant longtemps, c'est qu'il n'y avait pas les moyens de retourner en arrière. Maintenant, grâce à la distribution des permis d'exploitation des ressources comme à Imouraren, ils pensent que désormais ils peuvent gérer le pays comme avant, en essayant de se soustraire un peu à la pression des puissances occidentales. Avec la crise actuelle, le phénomène de restauration autoritaire va s'intensifier sur l'ensemble du continent africain et même au-delà sans doute, y compris dans des pays présentement entrés dans la démocratie. Lorsque le système général connaît des difficultés comme la crise d'aujourd'hui, la tentation du retour en arrière est grande partout dans le monde.

## Comment s'organise la résistance au Niger ?

### Il y a trois coalitions de l'opposition, quelles sont les divergences qui empêchent l'unité ?

**Moussa Tchangari.** Il faut préciser que ceux qui se sont prononcés ouvertement contre le projet du président n'ont pas les mêmes motivations. Au FDD par exemple, il y a des gens qui auraient pu se retrouver du côté du président. Ce sont des gens qui sont fondamentalement d'accord avec le projet de restauration autoritaire, qui ont été avec le président pendant très longtemps pour certains, comme l'ancien Premier ministre Hama Amadou, mais qui aujourd'hui s'opposent parce qu'il y a un problème de leadership, à savoir, qui est le mieux qualifié pour conduire le projet de restauration autoritaire. Du côté des partis politiques nigériens qui ont soutenu d'une façon ou d'une autre le régime en place, l'enjeu de la bataille actuelle se limite à la question du pouvoir. D'autres, par contre, se mobilisent sur la question de la démocratie. C'est le cas des quinze organisations de la société civile comme Alternative qui se battent depuis plusieurs années pour obtenir des avancées démocratiques. Pas seulement une démocratie de façade qui va se résumer à des élections de temps en temps mais où les programmes appliqués, notamment sur les plans social et économique, vont rester des programmes d'inspiration néolibérale. Si c'est cela la démocratie, évidemment ça pose problème. Nous, on se bat pour des avancées, d'autres se battent pour le statu quo, et le président propose qu'il y ait retour en arrière. Dans ce contexte, il va être très difficile de constituer un front. En fait, la démocratie entendue dans le sens d'un système où les droits économiques, sociaux et culturels sont garantis à travers des politiques adéquates qui ne soient pas des politiques d'inspiration néolibérale, ne rallie pas tout le monde. Autre exemple : lorsque le conflit a éclaté dans le nord du pays, certains opposants actuels ont appuyé la logique guerrière visant à éradiquer la rébellion sans percevoir que cela pourrait être une atteinte au cadre démocratique, au lieu de vouloir négocier. Cette logique guerrière a été la première marche de l'escalier de la restauration autoritaire.

« Pour votre confiance renouvelée, à vous tous



# Entretien avec Moussa TCHANGARI secrétaire général D'ALTERNATIVE NIGER

Propos recueillis par Reno



**Après de longues négociations avec l'État nigérien, la société Areva a finalement obtenu le permis d'exploiter Imouraren et l'uranium du Niger, avec des garanties sur la sécurité de ses investissements. Or, les actes anticonstitutionnels du président Tandja n'ont entraîné qu'une réaction discrète des autorités françaises. Qu'en pensez-vous ?**

**Moussa Tchangari.** Cela ne m'étonne pas du tout que le gouvernement français ne prenne pas de position ferme de soutien à la démocratie, de dénonciation de ce qui se passe. Mais il ne faut pas se contenter de ramener la position française à ses prises de position publiques. Il faut élargir et comprendre que le régime à Niamey les gêne également parce qu'il a dénoncé les accords d'exploitation de l'uranium et alimenté le débat africain sur l'exploitation des ressources naturelles et, surtout, il a souligné la volonté du régime de diversifier ses relations. Cela a évidemment bousculé le gouvernement français, mais une amélioration a eu lieu par la suite. Même si l'accord d'Imouraren n'avait pas été passé, cela n'aurait pas empêché le gouvernement français d'avoir une position ambiguë. Cela a été une tradition de la politique de la France en Afrique de soutenir des dictateurs. Maintenant, au Niger, où la France a des intérêts stratégiques importants, on peut très bien comprendre que le gouvernement français ne puisse pas prendre une position claire contre le président. Mais cela ne signifie pas que la France ne joue pas un rôle dans ce qui se passe au Niger. Par exemple, j'ai lu la lettre du président Sarkozy à l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF), qui demande à ses membres de s'intéresser à la situation politique au Niger. Comme il y a des pressions en France pour que le gouvernement prenne position, il renvoie la question à l'APF, car c'est risqué pour la France de prendre ouvertement position, puisqu'elle ne sait pas quelle va être l'attitude du pouvoir en place à Niamey.

**Le 5 août, au lendemain du référendum, avant même l'annonce des résultats, des affiches s'étaient sur les murs de Niamey : merci, son excellence Mamadou Tandja. »**

**Les médias aussi sont visés directement par le président Tandja par l'intermédiaire du Conseil supérieur de la communication (CSC). Une riposte s'organise ?**

**Moussa Tchangari.** Il y a des organisations représentatives du secteur des médias qui ont commencé à réagir face à la décision du président de confier une grande responsabilité au président du CSC, qui est l'instance de régulation des médias. À présent, le président du CSC peut à lui seul infliger des sanctions à l'encontre des médias. Il peut par exemple fermer des médias comme on a essayé de le faire sans succès lors de l'affaire contre Dounia TV. Donc maintenant le président Tandja a le pouvoir de le faire par l'entremise du président du CSC. Les médias vont se battre contre une telle décision qui les expose à des mesures graves, et ça se fera dans la lutte globale contre le projet de restauration autoritaire. C'est justement parce que les médias sont dans cette lutte que le pouvoir cherche à les museler.

**Des actions, des grèves sont prévues dans les semaines qui viennent ?**

**Moussa Tchangari.** Pour les grèves, je n'en ai pas entendu parler. J'ai l'impression que le front syndical ITN est en train de s'effriter à cause d'un scandale qui a éclaté dans les médias. Des responsables syndicaux seraient partis rencontrer des personnalités du régime pour sortir du conflit. Il y a déjà eu une grève des centrales syndicales dont le résultat a été mitigé. Il y a eu une journée ville morte qui a été presque un échec. Il faut dire que les syndicats se sont longtemps compromis, donc les gens sont un peu sceptiques. Mais une grève peut réussir si elle est bien organisée, si les responsables font tout pour que ce soit un réel succès, et pas pour la forme. Du côté du FDD, il y a des manifestations à l'ordre du jour. Le FDD a fait une déclaration dans laquelle on continue à demander la démission du président de la République et son remplacement en intérim par la présidente de la Cour constitutionnelle dissoute par Tandja. Donc des actions vont se faire, on est probablement partis pour une lutte qui va durer. Ce qui est sûr, c'est que la résistance s'organise. Même si c'est un peu laborieux.

# TROMPEUSE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Par Aristide LOUZA DE NGOYI

**L**a mobilisation de la Banque mondiale, du FMI et des autres partenaires dits de développement à partir de 1999 sur la problématique de la lutte contre la pauvreté a pu susciter quelques espoirs. Pourtant cette « guerre attendrissante » contre la pauvreté n'est rien d'autre qu'un processus la renforçant. Il est urgent de déplacer la question - chère aux savoirs dominants - « comment on lutte contre la pauvreté ? » vers « d'où vient cette pauvreté ? ». En effet, la méthode des institutions financières internationales, autant au Congo Brazzaville que dans d'autres pays, a « le mérite » de rendre invisibles les causes réelles de la pauvreté.

## De Lissouba à Sassou NGUESSO : même combat, même espoir déçu !

Élu en 1992, après les premières élections post-conférence nationale dite souveraine de 1991, le président Pascal Lissouba a, trois ans plus tard, affirmé faire de la « lutte contre la pauvreté », sa priorité, s'alignant sur une rhétorique, à l'époque, portée et médiatisée sur le plan international principalement par le PNUD et l'UNICEF, mécontents des conséquences néfastes des Programmes d'ajustement structurel (PAS) et de la presque surdité de la « communauté internationale » face à la demande d'un « ajustement à visage humain ». Avant d'être chassé du pouvoir à la suite du coup d'État en 1997, Lissouba ne proposa que des remèdes démagogiques. A partir de 1999, la question de la lutte contre la pauvreté est inscrite sur l'agenda des institutions de Bretton Woods et surtout sur celui des gouvernements des pays africains dits pauvres et très endettés étant donné qu'elle est une condition sine qua non à l'octroi d'aides financières. Sa concrétisation passe par l'élaboration d'un Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). L'innovation de ce programme par rapport aux PAS « classiques » est qu'il doit être élaboré avec la participation de la société civile locale. En 2001, le gouvernement du président Sassou Nguesso institutionnalise le DSRP malgré les



**Retour sur une publicité mensongère :**

## LA « LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ »

### LE DOCUMENT DE STRATÉGIE POUR LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ (DSRP) AU CONGO BRAZZAVILLE : UN PROCESSUS POUR RENDRE INVISIBLES LES CAUSES RÉELLES DE LA PAUVRETÉ

vives critiques et résistances à ce processus censé soulager les maux dont souffrent les Congolais/es. En fait, il a pour objectif, entre autres, de masquer les causes réelles de la pauvreté.

#### Cachez les causes de cette pauvreté que je ne saurai voir...

Le DSRP prend bien soin de définir la personne pauvre comme celle qui « manque de moyens financiers, matériels, spirituels, intellectuels, mentaux, culturels... », autrement

dit qui n'a pas accès à l'emploi, à l'éducation, à un logement décent, aux soins de santé de qualité, etc. Définir la pauvreté ainsi, comme un état, une chose manquante ne relève pas que de la rhétorique, ce choix est idéologique, l'objectif étant l'exclusion d'une dimension fondamentale de l'analyse de la pauvreté à savoir sa nature relationnelle. La pauvreté est le produit des rapports sociaux locaux, nationaux et internationaux. Cela n'a été ni la préoccupation des institutions financières internationales (IFI), ni du Gouvernement congolais, ni de la majorité de la société civile participante au



processus DSRP. Par ailleurs, dans la description des maux dont souffre le Congo, avec l'usage du mode impersonnel et des formules abstraites, tout se passe comme si, il n'y avait pas de responsables. Qui pourrait croire que tout le monde est coupable et personne n'est responsable de la gabegie de la classe politique congolaise ? Ce serait sans doute de la naïveté que de croire que l'écriture est une simple technique.

## Lumières ambigües sur les causes de la pauvreté au Congo Brazzaville

La lecture du DSRP et l'analyse du processus participatif/consultatif ne nous apprennent rien sur les causes de la pauvreté dans ce pays, tant la confusion est grande entre diagnostic et causes... Il faut tout d'abord souligner que l'impasse volontaire sur le débat de la pauvreté comme rapport social a eu comme corollaire l'occultation de la question des responsabilités au sens de répondre de ses actes. La question des causes a donc été considérée comme gênante à assumer par le gouvernement chargé de l'organisation du DSRP dans un contexte post-guerre dite « contre les civils ». Quelle volonté pouvait-on recueillir des ménages sortant pour la troisième fois en l'espace de sept ans d'une guerre présentée à tort comme ethnique, très éprouvés non seulement psychologiquement, mais aussi matériellement et financièrement ?

La soi-disant « voix des pauvres », selon les recommandations dites démocratiques des IFI, s'est transformée en processus d'appauvrissement de la « démocratie » encore balbutiante au Congo Brazzaville. Une démocratie au rabais où les rapports de force dans les différents niveaux d'intervention du DSRP (élaboration, mise en œuvre, évaluation) ont été très inégalitaires. Être consulté ne signifie pas décider... Quelle est cette lutte contre la pauvreté qui ne questionne pas l'oligarchisme de la classe politique congolaise ? Quelle est cette lutte contre la pauvreté qui reste silencieuse sur la question du « financement des guerres » au Congo Brazzaville ? Quels ont été les mécanismes de financement du camp de Pascal Lissouba et de son adversaire Sassou Nguesso ? Pourquoi de la corruption, nous n'avons qu'une approche unilatéralement interne ? Quelle est cette lutte contre la pauvreté qui privilégie hâtivement le paiement de la dette au détriment des droits constitutionnels, le droit à la santé, à l'éducation, au travail, à un logement décent, etc., des Congolais/es ? Malgré les consultations, par exemple, la santé est toujours considérée comme une marchandise que les pauvres doivent payer. Ceux et celles qui ne peuvent pas payer sont obligés de se débrouiller. Quand ils finissent par mourir pour non assistance, il y a toujours un bouc émissaire : la sorcellerie, les liens de famille, etc.

La pauvreté n'a jamais fait l'objet d'une lutte au Congo Brazzaville. Si lutte véritable il y avait, au delà de la rhétorique, elle commencerait par exiger un audit de la dette extérieure publique - le gouvernement congolais a consacré 46 %

des recettes de l'État en 2003 au paiement de la dette, 37 % en 2004 -, et par mettre en lumière la question des biens mal acquis et leur rétrocession aux populations spoliées. Les « pauvres » s'y opposeraient-ils ?

Aristide LOUAZA DE NGOYI est membre fondateur de l'Association pour une Alternative au Service de l'Humanité (APASH) - CADTM-BRAZZA, membre du réseau international CADTM. Il travaille actuellement sur les problématiques de la pauvreté et de la justice.

### Affaire Biens mal acquis

En mai dernier, la doyenne des juges d'instruction au pôle financier de Paris, Françoise Desset, a ordonné l'ouverture d'une enquête judiciaire sur les biens détenus par trois chefs d'État africains en France : Omar Bongo du Gabon, Denis Sassou Nguesso du Congo et Teodoro Obiang de Guinée équatoriale. Elle a estimé que la plainte déposée par l'intermédiaire de Transparency International France en décembre 2008 pour « recel de fonds publics, blanchiment, abus de bien social, abus de confiance et complicités » était recevable. En 2007, l'enquête préliminaire de l'Office central de la répression de la grande délinquance financière avait recensé 24 propriétés et 112 comptes bancaires appartenant à l'entourage de Denis Sassou Nguesso ; la famille de Teodoro Obiang détenait, elle, huit voitures de luxe et un appartement tandis qu'Omar Bongo et ses proches étaient propriétaires de 39 biens immobiliers, 70 comptes bancaires et neuf voitures de luxe. L'avocat William Bourdon a souligné que la mort du président Bongo ne change rien aux poursuites en cours car plusieurs membres de sa famille sont également visés par cette plainte. Le parquet de Paris, qui s'oppose à l'ordonnance de la doyenne des juges d'instruction, a saisi la cour d'appel de Paris. A suivre...



- Pays pauvres très endettés (PPTE)
- Pays admissible au titre de PPTE

L'initiative PPTE (Pays Pauvres Très Endettés) ou l'arnaque de la charité occidentale

Sources : Banque mondiale, Fonds monétaire international, 2008. Carte publiée dans l'atlas 2009 du Monde diplomatique.

# Résistances populaires au Congo

Par Claude Nkoua NZINGOU

**A**u Congo, aucun président n'a pu museler à défaut d'arrêter l'auto-organisation du mouvement social congolais et obtenir la « trêve sociale ». Une vague de contestations sociales, dont le pic est atteint en 1990 avec la grande grève générale, aura eu le mérite, outre de chasser du pouvoir le monolithique Parti congolais du travail, de ne jamais cesser.

Le mandat du président Lissouba, premier président démocratiquement élu, sera continuellement secoué par de fortes luttes sociales, dont les plus virulentes auront été celles de la jeunesse scolaire et étudiante qui, en 1993, exigent l'amélioration des conditions d'études et de logement à l'université Marien N'Gouabi. L'université où le candidat Lissouba avait déclaré deux ans plus tôt : « Lorsqu'on veut tuer un pays, on commence par lui tuer son école... » Sassou Nguesso, qui revient au pouvoir en 1997 à l'issue d'une guerre (1), ne connaîtra pas de répit de la part des mouvements sociaux. Prisonnier des milieux pétroliers français, des institutions financières internationales et de ses miliciens cobras, le pouvoir de Sassou plongera le pays dans une situation de non-État. La violence qui caractérisera son règne (pillages, viols, braquages, assassinats) sera le lot quotidien des populations tout juste sorties d'un long exode lié à la guerre. Face à cela, l'Observatoire congolais des droits de l'Homme (OCDH) et la commission Justice et Paix, deux ONG congolaises de défense des droits de l'Homme, appuyées par la Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH), accusent le pouvoir de crimes contre l'humanité et se constituent parties civiles, notamment en France, contre certains gestionnaires du pouvoir ( les généraux Oba, Dabira, Ndengue et Sassou Nguesso). Cela mènera au procès « des disparus du Beach » mais aussi à une enquête française sur les biens acquis en France par le président, sur fond de détournement de la rente pétrolière, dont l'exigence de transparence est devenue à partir de 2004 une bataille de la société civile congolaise.

## La société civile congolaise et la question de la gestion pétrolière

L'exigence de transparence sur les revenus pétroliers, exprimée par le slogan « Où va l'argent du pétrole ? » dès 1985, va se fortifier sous l'impulsion de l'Église catholique congolaise puis avec la campagne « Publiez ce que vous payez » (mise en place par la plate-forme de la société civile). Le mérite de leur action aura été de sortir cette question de l'ombre et de la mettre en débat. Seulement, cette campagne, en réduisant la source et les causes de la pauvreté de la population à la seule question de la mauvaise gestion des gouvernants et de l'opacité dans la gestion des revenus des ressources naturelles, oublie de pointer du doigt la responsabilité des institutions financières internationales (IFI). Leurs prêts gagés sur le pétrole pour des projets improductifs et pharaoniques ont alimenté le mal-développement et la corruption des dirigeants complices, qui au passage envoyaient leurs commissions directement dans les paradis fiscaux du Nord. Ensuite, les bailleurs de fonds, dont les IFI, continuent à exiger le remboursement de la dette publique (environ 40 % par an du budget de l'État) et imposent des conditionnalités destructrices des diverses formes de protection publique. Dès 2006, les résistances à la mise en œuvre de la pénurie par le FMI et le gouvernement entraînent de multiples grèves, dont celles qui toucheront les transporteurs et le milieu éducatif.

Au regard de toutes ces luttes sociales, on peut affirmer que le mouvement social est en pleine activité. Pourtant, la situation sociale empire et toutes ces luttes semblent n'avoir aucun impact significatif sur l'amélioration des conditions de vie de la population. La limite principale que n'arrivent pas à dépasser les mouvements de résistance est l'absence d'une cohésion, d'une solidarité et d'axes programmatiques clairs de revendications.

L'absence de fonctionnement démocratique au sein des mou-

vements de la société civile permet de les comparer, à quelques différences près, aux partis politiques, véritables machines électoralistes, prétendant lutter pour l'amélioration des conditions de vie de la population et soutenant en même temps le bradage du patrimoine économique national avec les licenciements. Il y a lieu de recréer une société civile nationale qui soit autonome, respectueuse des règles de démocratie interne et qui fonde ses batailles sur des axes programmatiques clairs de luttes sociales.

1. Financée de part et d'autre par le milieu pétrolier français (cf. La France Afrique, le crime continue, de François-Xavier Verschave).



Brice Mackosso et Christian Mounzeo devant la tour Total à Paris, lors du lancement de la campagne « Publiez ce que vous payez ».



# DOSSIER

## FOCUS sur les systèmes de santé

Tout comme il est toujours très réducteur d'évoquer d'un seul bloc le continent africain, très vaste et disparate, tant géographiquement que culturellement, il est difficile de parler en quelques pages de la situation de ce continent en ce qui concerne la santé. Qu'il s'agisse des déterminants de santé (contexte historique, social et environnemental, passé et actuel...), des problèmes de santé (épidémies particulières, malnutrition...) ou des dispositifs et méthodes utilisés pour les prendre en charge en amont ou en aval (système de soins, pratiques traditionnelles...), il faudrait des milliers d'heures et de pages pour prendre en compte les variétés, les complexités, les évolutions.

Ce dossier est donc d'abord un point de base, dirigé vers les acteurs principaux de la santé en Afrique, acteurs souvent moins présentés que les maladies spectaculaires et chargées de symboles.

- Dans une approche historique est esquissée l'évolution des politiques de santé avant, pendant et après la colonisation ;
- Puis un bref entretien décrit l'importance majeure prise par les Organisations non gouvernementales (ONG) dans les systèmes de soins ;
- En contre-point, le témoignage d'un médecin sénégalais pose la part des tradipraticiens et de la médecine traditionnelle, qui est encore trop stigmatisée, ignorée et sous-utilisée ;
- Du côté des structures dites "modernes", les profes-

sionnels de santé voient leur nombre se réduire de façon dramatique, du fait de l'insuffisance de formation et surtout des mauvaises conditions de travail et de rémunération, d'où leur fuite vers des structures et des pays (voire d'autres métiers) plus avantageux. Un article présentera ce phénomène depuis les pays du Nord, qui en profitent largement. Ces premiers éléments, souvent sombres, seront complétés et élargis dans les prochains numéros, au fil des informations et des témoignages, en particulier pour relater des expériences de lutte et de succès dans la reprise en main par les populations africaines de leur propre santé.



Focus sur les systèmes de santé

# Éléments sur l'évolution de la santé

Cette rapide présentation chronologique est axée autour du fait colonial, élément majeur de l'histoire générale de toute l'Afrique, et autour de l'épidémie de sida, élément majeur de son histoire sanitaire et sociale. Pour ne pas alourdir le texte, les références bibliographiques sont sur le site d'Afriques21.

## Avant la colonisation (avant le XIXe siècle)

Dans la plupart des sociétés d'Afrique subsaharienne, traditionnellement, la mémoire collective se transmet oralement. De ce fait, les informations portant sur cette période sont recueillies essentiellement par les sciences sociales (anthropologie, ethno-linguistique...). Si les recueils de tradition orale effectués depuis plusieurs décennies sont particulièrement importants et apportent parfois des informations sur certains épisodes morbides passés quand ceux-ci ont été violents au point de laisser une trace dans la mémoire transmise, ils ne permettent pas de retracer des perspectives générales sur l'état de santé de la population d'alors. Il faut donc attendre la période coloniale pour trouver des traces écrites, mais dont la partialité et l'intentionnalité doivent être prises en compte dans l'analyse.

## Pendant la colonisation (du XIXe siècle aux années 1960)

Cette période connaît de grandes découvertes biologiques et médicales autour des micro-organismes, amenant de profondes modifications sur la conception des maladies et l'élaboration de stratégies de défense. En Afrique de l'Ouest, les premiers colonisateurs ont d'abord été préoccupés par leur propre fragilité face à des maladies nouvelles et incompréhensibles pour eux. Avec l'élucidation des mécanismes pathogènes, en particulier ceux de la transmis-



sion vectorielle, et l'accès qui en est résulté à des mesures préventives efficaces (si ce n'est à des traitements), l'inquiétude vis-à-vis d'une Afrique perçue comme "dangereuse" va s'atténuer. En parallèle, la santé des populations locales, dites "indigènes", jusque-là plutôt négligée, va devenir un sujet d'attention croissant, parce que la puissance coloniale veut les utiliser davantage dans les grands chantiers d'infrastructure, via les "travaux forcés", et aussi pour qu'elles prêtent main-forte lors des deux conflits mondiaux sur le sol européen. Se sont ainsi progressivement développées des actions de masse dans la lutte contre les grandes endémies (assainissement, hygiénisme, dépistages, vaccinations...). Celles-ci prennent la forme d'opérations autoritaires, forcées et "verticales", focalisées sur quelques pathologies, certes dramatiques, mais qui ne recouvrent pas l'ensemble des problèmes de santé.

## Après la colonisation Les années des promesses (1960-1980)

La phase des indépendances est aussi celle des "grands élans", en particulier à travers la naissance des institutions des Nations unies. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) est créée en 1948 (parallèlement à la proclamation de la Déclaration universelle des droits de l'Homme) et elle adopte une définition très novatrice de la santé, enfin considérée comme "un état de bien-être, biologique, psychique et social, qui ne peut être réduit à l'absence de maladie". L'apogée de ce mouvement de réflexion et d'initiative pour une prise en charge globale et égalitaire des problèmes de santé est sans doute la conférence d'Alma-Ata en 1978, dont la déclaration proclame l'objectif de "la santé pour tous en l'an 2000",

et promeut comme outil principal le dispositif dit des "soins de santé primaires" (traduction maladroite de l'expression "primary health care").

Quelques années plus tard, l'OMS impulse à travers la charte d'Ottawa (1986) un autre concept transversal et émancipateur, celui de "la promotion de la santé", mais qui reste lettre morte, emporté par un vent qui a déjà tourné.

### L'époque des renoncements (1980-2000)

La crise des années 1970 et le désarroi qu'elle entraîne permettent de lancer la "mise en ordre néolibérale", laquelle invoque une préten due faillite des systèmes publics et des politiques de santé qui n'ont en fait jamais été vraiment appliquées, faute de réelle volonté. C'est aussi le moment où la brusque remontée des taux d'intérêt fait exploser les dettes contractées auparavant inconsidérément par des gouvernements africains sous l'influence des banques désireuses de recycler leurs pétrodollars. Sous le prétexte d'"assainir" des finances publiques déstabilisées, les institutions financières internationales (FMI et Banque mondiale) imposent ensuite les programmes d'ajustement structurel, à travers lesquels des coupes drastiques sont effec-

tuées sur certains budgets considérés comme "non sensibles", comme celui de la santé.

En 1987, l'Initiative de Bamako officialise le renoncement à l'objectif de la santé pour tous, sous prétexte qu'il ne serait pas "réaliste". À la place, elle revient à une segmentation des politiques de santé, en se focalisant sur certaines catégories de la population (la santé maternelle et infantile) et sur certaines pathologies. Cette concentration sur la santé maternelle et infantile va évoluer dans ce qu'on appellera ensuite maladroitement la "santé reproductive", qui comprend la planification familiale, c'est-à-dire le contrôle des naissances, conformément à l'attention toute particulière des organismes internationaux sur ce sujet. Prétextant et renforçant à la fois la dévalorisation des politiques publiques de santé, l'Initiative de Bamako prône également le "recouvrement des coûts", c'est-à-dire le retour aux soins payants pour tous, même pour les plus pauvres, qui n'y ont alors plus accès. En fait, ces modes de financement imposés à des populations en voie de paupérisation vont se révéler comme une régression du point de vue de la santé publique, tant sur l'accès que sur la qualité, et inefficaces du point de vue économique, faute de capacité de paiement. L'affaiblissement de la puissance publique dans les pays dits "en voie de développement"



Pharmacien délivrant des médicaments dans une clinique mobile à Lambwe en Zambie (photo Jubilategemeinde)

### Morcellement et mésusage du système moderne de santé

La segmentation de la santé est une dérive classique dans les systèmes de soins occidentaux depuis la progression des sciences et des techniques. Cette différenciation dans la prise en charge des problèmes de santé fait que certains sont davantage repérés tandis que d'autres sont complètement oubliés. Cette démarche n'est pas pertinente en termes de santé publique, qui doit réfléchir de façon globale et transversale à tous les faits de santé, puisque ceux-ci sont en réalité imbriqués, tant par leurs causes que par leurs manifestations et leur prise en charge. Dans la pratique, cette "verticalisation" entraîne la sous-estimation (voire l'oubli) des autres problèmes de santé et des personnes qui en sont affectées, l'émiettement et la redondance des structures de soins, des dispositifs, des personnels, d'où un gaspillage de moyens, de temps et d'énergie, le tout au détriment des personnes malades en particulier et de la santé de la population en général. De plus, cette verticalisation fait dépendre les choix de santé d'options extérieures, selon les conjonctures politiques internationales, au lieu de suivre l'évolution des réalités locales. D'un point de vue théorique, elle instaure et pérennise de mauvaises habitudes dans l'élaboration des structures de santé. Ainsi, le système de soins en France est longtemps resté prisonnier de cette vision "médico-hospitalo-centralisatrice", tournée vers des spécialités médicales compartimentées et retranchées dans un hôpital sanctuarisé.



## Éléments sur l'évolution de la santé

### et des systèmes de santé sur le continent africain (suite)

va de pair avec la montée en puissance des opérateurs privés sans but lucratif que sont les Organisations Non Gouvernementales (ONG), puis des entreprises privées à but clairement lucratif. De fait, les ONG peuvent être aussi des "organisations contre-gouvernementales", à la fois critiques et complices du processus de mondialisation dont elles dénoncent les effets sur les populations vulnérables.

Le concept flou de développement s'installe dans toutes les activités et instaure une succession cumulative de véritables "modes" ("le partenariat et la participation", "la communauté et le communautaire", "les acteurs et la société civile", la "bonne gouvernance" et les "bonnes pratiques"...), corpus de représentations auxquelles il faut absolument adhérer pour pouvoir obtenir des financements. Les discours et les analyses se limitent souvent aux conséquences, aux symptômes, sans se pencher sur les causes véritables. Particulièrement significative de cet état d'esprit réducteur est la stratégie dite de "lutte contre la pauvreté", qui se focalise sur ce symptôme majeur de l'injustice sociale, mais ne cherche pas à prendre en compte ses causes. Du côté de la santé dite "communautaire", une nouvelle charte, la charte de Bangkok, est proclamée en 2005 pour actualiser celle d'Ottawa. Mais elle affirme le rôle qui serait indispensable des entreprises privées, comme membres de la société civile...

### Différents systèmes de protection sociale

Plusieurs études montrent que les systèmes de solidarité antérieurs, en vigueur depuis longtemps dans les sociétés, évoluent tant bien que mal dans un contexte de précarisation croissante. Sont évoqués un "nouveau contrat social", et un "contrat entre les générations à l'envers", quand les parents deviennent l'assurance chômage de leurs enfants et le soutien de leurs petits-enfants orphelins. Dans sa recherche sur les systèmes traditionnels de protection sociale, Robert Vuarin décrit quatre pôles dans les modalités d'entraide et de solidarité : d'abord et principalement le "pôle civil" (selon les appartenances sociales héritées : identités ethniques, parenté, classes d'âge, origines villageoises, relations d'alliance entre clans ou castes), puis le "pôle religieux" (aumône et charité), parallèlement à un "pôle étatique" très limité. Enfin, un "pôle économique" en progression, porté par de nouvelles solidarités professionnelles et corporatistes, qui peuvent constituer entre autres le fondement d'institutions de protection mutualistes, et l'amorce d'une marchandisation de la protection. (Robert Vuarin, Un système africain de protection sociale au temps de la mondialisation, 2000, éd. L'Harmattan.)

### Des tentatives d'amélioration

Face aux insuffisances du système public de santé, qui ne peut garantir à la majorité de la population (si ce n'est à tous) l'accès aux soins, ni d'un point de vue géographique ni d'un point de vue financier, des innovations sont tentées, autour de la préoccupation de l'accessibilité aux soins. Par exemple, le Mali a vu naître les centres de santé communautaires (CSCOM), idée qui s'est ensuite étendue en Afrique de l'Ouest. Il s'agit de centres

de soins de statut privé sans but lucratif, gérés par une association locale (de quartier souvent) dite "de santé communautaire", et fonctionnant sous contrat avec l'État, pour assurer un service public de santé et en retour être aidés techniquement et financièrement. Le terme de "communauté" risque cependant d'être mal interprété, alors que les CSCOM reposent en pratique plutôt sur la notion de citoyenneté. Cependant, les CSCOM sont toujours soumis à la doctrine du recou-

### L'ampleur de l'épidémie de VIH-sida en fait un événement majeur dans l'évolution des faits de santé, particulièrement en Afrique subsaharienne



Centre de nutrition à Mahagi en RDCongo (photo Julien Harneis)



Consultation dans une clinique mobile à Lambwe en Zambie (photo Jubilatgemeinde)

vement des coûts, qui impose de faire payer directement et ponctuellement les soins. En la quasi-absence de systèmes de protection sociale organisés pour toute la population, la réflexion porte aussi sur la possibilité de rendre les soins financièrement accessibles au plus grand nombre. Depuis quelques années, des expériences de mutuelles se développent, mais elles ne peuvent le faire qu'en direction des catégories de la population suffisamment fortunées pour pouvoir payer et ne résolvent pas le problème de l'exclusion des soins de la majeure partie de la population, cantonnée dans l'extrême pauvreté.

### Le tournant du VIH-sida (années 1980-2000)

L'ampleur de l'épidémie de VIH-sida en fait un événement majeur dans l'évolution des faits de santé, particulièrement en Afrique subsaharienne, où le sida est maintenant la principale cause de décès, même si les situations varient beaucoup selon les pays (le virus du sida VIH est présent chez moins de 2% des adultes dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, mais supérieure à 15 % dans sept pays d'Afrique australe). L'impact social et économique du sida est considérable, avec une réduction de l'espérance de vie de plus de vingt ans, un ralentissement de la croissance économique et

une aggravation de la pauvreté. La pyramide naturelle des âges a été bouleversée, et plus de 12 millions d'enfants de moins de 18 ans sont des orphelins du sida, ce qui fait craindre de grandes difficultés dans les transferts inter-générationnels du capital culturel.

### La prise en compte au niveau international de l'épidémie de VIH-sida

Le sida a d'abord provoqué des réactions qui ont renforcé la tendance à la verticalisation et au morcellement des politiques de santé, avec en particulier la création très significative de l'Onusida, indépendant de l'OMS, comme si l'OMS n'avait pas de compétence suffisante sur le sida, et surtout comme si la lutte contre le sida pouvait être déconnectée de la lutte contre les autres maladies et leurs facteurs. Les premières préconisations pour les pays ont été de créer des dispositifs centralisés, verticaux (instances et programmes spécifiques).

Mais, dans un deuxième temps, le sida a favorisé un fort mouvement de revendication pour un retour à l'équité en santé, mouvement porté par certaines associations et ONG internationales. Ont été particulièrement emblématiques la lutte contre les brevets des médicaments, qui entraînent des prix prohibitifs

(dans le seul intérêt des actionnaires), la lutte pour les médicaments génériques et pour la gratuité des traitements anti-VIH, mais aussi la dénonciation d'un système qui s'accommode volontiers de l'abandon de populations considérées de fait comme "surnuméraires". Depuis une dizaine d'années, la mortalité a baissé grâce à la diffusion des traitements, tandis que depuis 2000 le pourcentage de personnes vivant avec le VIH s'est stabilisé, mais de façon disparate selon les pays. Ainsi, déjà considéré comme un révélateur social, le sida se révèle également un révélateur politique, tant au niveau local qu'au niveau mondial, en particulier sur les impasses sociales et éthiques du système économique néolibéral, bien avant que ne se dévoilent au grand jour ses impasses économiques.

### Entre deux crises ?

Dans la plupart des pays d'Afrique, les modèles, les dispositifs et les institutions de santé oscillent entre crise, discrédit et désaveu, face à des conditions de vie en constante dégradation pour la majorité des populations, sans que les causes en soient vraiment étudiées ni prises en compte. La nouvelle crise qui s'installe depuis plusieurs mois, financière puis économique, mais aussi écologique et sociale, risque fort d'aggraver la situation des personnes déjà les plus fragilisées. Peut-être pourrait-elle cependant aussi contribuer à clarifier les enjeux pour les différents acteurs, et à trouver des solutions de sortie par le haut.

Étienne Lecomte, médecin de santé publique (travaux au Mali)



Association Anima

Focus sur les systèmes de santé

# Le rôle des ONG dans le secteur de la santé en Afrique

Interview de Julie CASTRO, médecin et doctorante en anthropologie, travaillant au Mali

Les Organisations non gouvernementales (ONG) sont des structures d'intérêt public non liées à un État ou à une institution internationale. Depuis une trentaine d'années, de nombreuses ONG se sont fortement impliquées dans les processus dit de "développement" dans tous les pays, au Sud comme au Nord. Le propos porte ici sur les "grosses" ONG étrangères, plutôt que les ONG locales, qui sont souvent des "sous-traitantes" des premières et dépendent en grande partie de financements extérieurs.

*Afriques 21* ) Avec le recul, vois-tu un danger dans l'intervention massive des ONG en Afrique ? Alors que les ONG sont implantées depuis des décennies, on voit, si on prend l'exemple du sida, que la pandémie s'étend, ça pose question...

Il y a deux niveaux de réponses à cette question. Premièrement, le fait qu'en Occident les indicateurs de santé soient bons (espérance de vie élevée, mortalité materno-infantile basse, etc.) n'a que très peu à voir avec les avancées de la médecine. Autrement dit, c'est parce que les conditions de vie sont meilleures que nous sommes en bonne santé. Ça c'est une première limite. Deuxièmement, en ce qui concerne le sida dans les pays du Sud on observe une multiplicité d'intervenants, et en particulier des ONG. Cela rend la planification plus difficile. Au Mali, par exemple, il y a des effets nets de bureaucratisation et d'émiettement. Bien qu'il existe une institution nationale chargée de coordonner la lutte contre le sida, on constate que chaque acteur possède ses propres critères d'évaluation de programme. La centralisation et le traitement de ces données disparates, ne serait-ce que pour avoir un panorama des actions menées au niveau national, sont très difficiles. Le travail de centralisation incomberait théoriquement à l'Etat, mais dans les faits la lutte contre le sida est financée, toujours au Mali, à environ 90%

par des bailleurs extérieurs qui ont chacun leurs choix stratégiques, leurs temporalités, et leurs propres indicateurs. Enfin, on peut entrer dans le détail et analyser les types d'actions promues par les bailleurs : la Banque mondiale par exemple s'est faite la promotrice active du secteur privé et conditionne l'obtention des financements à la participation de ce secteur dans la lutte contre le sida.



**Les ONG ont comme critère la rentabilité, le recouvrement des coûts, la devise du même coût pour tous. C'est semble-t-il une des critiques que l'on peut faire aux ONG. Qu'en penses-tu ?**

Au moment de la conférence d'Alma-Ata en 1978, il y a eu un élan politique autour de la justice sociale en santé. Les années 80 ont marqué un recul net de ces idées, et, en 1987, l'initiative de Bamako a entériné le renoncement à la justice sociale comme politique de santé pour ainsi dire. On a alors renoncé à l'objectif de gratuité des soins et le recouvrement des coûts est devenu le leitmotiv de la communauté des "développeurs".

**Quel est l'impact des actions des ONG sur les systèmes de santé et, plus globalement, sur la société ?**

C'est une question complexe. On constate qu'au niveau national, les ONG organisent une fuite des cerveaux du public vers le secteur des ONG, fuite motivée par les salaires qui y sont bien plus élevés que dans la fonction publique. Ensuite, il faut souligner que les ONG ont une offre de soins qui est beaucoup moins pérenne que celle des systèmes de santé : les programmes apparaissent et disparaissent, créent des possibilités de recours au soin là où il n'y en avait pas ou peu et puis s'en vont ou remodelent leurs actions, sans qu'il n'y ait suffisamment d'articulation et de complémentarité avec le système de soins en place. Ce problème a une autre dimension, qui est plus politique. Les ONG répondent en dernière instance à leurs propres bailleurs, et non pas aux populations auprès desquelles elles travaillent. Au Mali toujours, des associations de santé communautaires qui gèrent les CSCOM (Centres de Santé Communautaires) ont été mises en place. Il arrive que les ONG les court-circuitent complètement, ce qui crée des conflits importants au niveau local. Cela peut aller jusqu'au boycott des programmes d'ONG par les populations.

**Est-ce que certains acteurs locaux à quelque niveau que ce soit ont déjà dénoncé l'action des ONG en Afrique à cause de leur comportement ?**

Les formes que prennent la dénonciation ou la contestation sont nombreuses. Cela peut passer par le boycott, évoqué à l'instant : les programmes échouent car les gens ne se rendent pas dans les dispositifs. Certains événements sont révélateurs de tensions latentes, comme cela a été le cas avec la fameuse Arche de Zoé. Ces contestations existent et sont en général subtiles. Il faut savoir les déceler.

Propos recueillis par Lila



# Médecine traditionnelle

## Questions au Dr Bacary Sané

*Afriques 21 ) Pouvez-vous nous indiquer votre parcours ?*

J'ai fait ma médecine à l'université de Dakar. Après ma thèse, je suis rentré en Casamance, où j'exerce la médecine générale depuis vingt et un ans. Très rapidement, j'ai été sollicité pour constituer une équipe pluridisciplinaire pour développer des actions à l'endroit du monde rural. Appui à l'autodéveloppement des collectivités rurales était née (Adecor). Pendant neuf ans, j'ai développé des programmes de santé à la base. J'ai ainsi redécouvert les méthodes thérapeutiques locales. Depuis 2000, je coordonne le département Santé Populations du Cerpac (Centre d'Etudes, de Recherche sur le Développement et d'Appui au Partenariat). J'écris et exécute des projets sur les déplacés et endeuillés de la crise en Casamance, sur une autre approche dans la gestion du sida en Casamance ou sur les médecines locales avec un ambitieux programme de recherche médicinale et anthropologique intitulé Revalorisations des médecines locales. Je collabore aussi avec un anthropologue et historien américain de la Casamance qui m'aide à développer une méthode d'approche de la médecine locale.

*Que pensez-vous de la médecine traditionnelle ?*

À ce propos, j'aimerais d'abord vous dire que je suis parmi ceux qui proposent de reconstruire cette terminologie de "médecine traditionnelle". Quand on parle de tradition, on s'oppose forcément au modernisme et donc, sur ce plan, tradition s'identifie à empirisme, c'est-à-dire à ancien, voire dépassé par rapport au moderne, c'est-à-dire l'occidental. Pourtant, cette médecine, que l'on considère volontiers figée dans le temps et l'espace est évolutive. L'immunisation face à certaines épidémies comme la variole du siècle dernier se pratiquait déjà en Afrique, longtemps avant l'avènement des Trypano (service mobile de lutte contre la trypanosomiase africaine), instaurés par la colonisation et qui ont ensuite donné naissance au service des grandes endémies. À l'origine, il y avait l'AMI (Assistance médicale indigène), instaurée dans les colonies en 1905, un réseau de postes médicaux



Journée de consultation gratuite à Koubanao, par les Guérisseurs de ATRAP\*

tenus par des médecins coloniaux délivrant des soins gratuits. Ce schéma statique (AMI) et mobile (Trypano) était exécuté par des militaires français avec une très grande rigidité ; il ne prenait pas en compte l'expertise locale en la matière (guérisseurs et matrones), qui faisait pourtant tout le travail des siècles auparavant. Ils les ont ignorés et diabolisés. On parlait alors de "concurrents déloyaux" ou de "charlatans". De nos jours encore, de nombreux médecins parlent de "concurrence déloyale" quand on évoque la médecine locale. Cette mentalité est liée aux séquelles de la colonisation. À l'image de l'esclave, le colonisé a été affranchi physiquement, mais il attend encore qu'on vienne l'affranchir culturellement et spirituellement.

Les Asiatiques ne sont pas tombés dans le piège de la stigmatisation de la médecine locale. La médecine chinoise comprend le patrimoine curatif hérité des ancêtres et les techniques utilisées dans les hôpitaux occidentaux, dans un esprit de complémentarité. L'artésunate, molécule de base de tout traitement de pointe contre le paludisme, est une plante utilisée en Asie depuis des siècles...

Cependant, la médecine locale présente différents problèmes. Le véritable guérisseur ne se dévoile jamais ; il faut le découvrir. Un guérisseur est né d'une famille de guéris-

seurs, mais tous ceux qui ont des ascendants guérisseurs ne le deviennent pas forcément car l'acte de guérir possède une dimension spirituelle, ce qui ralentit réellement la transmission des connaissances. L'autre problème, conséquence du précédent, ce sont les limites de la connaissance effective des plantes utilisées dans les thérapies locales car beaucoup parmi les guérisseurs, peut-être même les plus nombreux, n'ont pas cette dimension spirituelle et ont souvent appris sur le tas.

La flore nécessite un travail très minutieux d'identification, de classification. Une plante comestible dans une zone peut se révéler toxique à moins de 50 km de là. Cette rigueur dans l'approche explique peut-être que le vrai thérapeute local ne soigne qu'une seule maladie avec une composition comprenant une à trois plantes. Nous avons donc l'impression d'avoir affaire à des spécialistes de formation, mais d'une seule maladie. On les distingue facilement de ceux qui prétendent détenir un remède contre tout.

*Avez-vous recours à cette médecine ?*

Certainement. D'abord pour moi-même. Je traite mes syndromes grippaux avec des tisanes assaisonnées de vitamine C. Je commence toujours le traitement d'une hypertension

artérielle (HTA) légère par une prescription de tisanes généralement diurétiques pendant deux à trois semaines... L'Afrique subsaharienne regorge de plantes antitussives, anti-diarrhéiques, hypothermiants, hydratantes. Je ne cherche pas à remplacer une médecine par une autre ; je propose la solution la moins agressive et la plus efficace possible. Certains de mes malades hypertendus ont vu leur maladie s'améliorer en quelques jours grâce à des plantes, ce que n'ont pu obtenir les médicaments vendus en pharmacie qu'ils prenaient avant. Généralement, pour certaines pathologies à évolution chronique comme le diabète (non insulino-dépendant) et l'HTA idiopathique (sans cause identifiée), j'ai recours à la thérapie locale en collaboration avec des guérisseurs. Dans mon cabinet, il est difficile de conseiller une thérapie locale, car il y a toujours dans la pensée des gens cet antagonisme entre les deux médecines : quand un patient vient, c'est pour repartir avec une prescription de produits d'officine. Cela m'est plus facile lors de mes consultations en campagne.

**L'usage de la médecine traditionnelle est-il courant ? Est-il lié à la ruralité, aux ressources des patients ?**

Les Casamançais ont toujours eu recours aux stratégies thérapeutiques locales car la plante a toujours fait partie de leur environnement. Le plus souvent, c'est le type de maladie qui oriente les malades vers l'une ou l'autre des médecines : les malades présentant des

dermatoses ou des hémorroïdes ne sont vus dans nos consultations qu'après l'échec des thérapies locales. Cela s'explique par le fait que la physiopathologie de ces maladies comprend, entre autres, une offense à certains fétiches censés incarner le pouvoir de les faire apparaître. Il faut donc obligatoirement bénéficier d'un traitement dans l'un de ces sanctuaires avant, le cas échéant, de recourir aux hôpitaux. De même, les patients souffrant de maladies chroniques pratiquent presque toujours, de gré ou de force (la famille), un véritable syncrétisme thérapeutique. Donc, plus que l'aspect financier ou le caractère rural, c'est le type de pathologie (dermatoses, jadis la maladie psychiatrique...) ou le caractère évolutif de la maladie (à évolution chronique) qui oriente le malade.

**La médecine traditionnelle se perpétue-t-elle ? Évolue-t-elle et, si oui, comment ?**

La médecine locale se perpétue généralement au sein de la famille, puisque, dans le contexte sociologique des peuples de basse Casamance, chaque famille incarne les capacités d'apparition et de guérison d'une seule maladie. Il incombe au détenteur du savoir de choisir à qui le transmettre. De plus en plus cependant, il est commun de voir un apprenti recevoir l'enseignement d'un autre sage. D'une manière générale, le savoir se transmet beaucoup plus lentement en Afrique que dans d'autres parties du monde. Cette situation a fait dire et continue de faire dire aux détracteurs d'un "savoir africain au service de l'humanité" que le savoir en Afrique disparaît avec ses détenteurs. D'après les informations que j'ai recueillies, on peut être assistant d'un thérapeute local pendant au moins vingt ans avant d'acquérir les connaissances nécessaires à l'exercice de son art. Cette assistance n'aboutit pas forcément à une acquisition du savoir-faire du maître car la question qui hante toujours les détenteurs du savoir-faire est de savoir si l'élève est apte à posséder, à bien conserver et à perpétuer dans les règles les connaissances qu'il se propose d'acquérir. Pourra-t-il les utiliser de manière efficace pour son bonheur personnel et celui de l'humanité ? La médecine locale évolue, lentement, mais elle évolue, car elle se situe dans un contexte étatique hostile. Comprenez bien les enjeux financiers pour l'Occident d'une Afrique qui parviendrait à soigner 50 % de ses malades



Séance de «Boulos» à Kagnarou. C'est le rituel du début d'hivernage

par des stratégies et produits strictement locaux. Des organisations comme Prometra, Cerpac, Acra, Atrap\* tentent d'organiser les thérapeutes locaux. Des améliorations sont notées dans le conditionnement des produits et les effets secondaires sont parfois indiqués. Le retard dans l'évolution de cette médecine est lié à son caractère non conventionnel.

**La médecine traditionnelle est-elle reconnue par le corps médical et les institutions ?**

Il y a trente ans, le professeur Colomb, chef du service de psychiatrie du CHU de Fann à Dakar, avait introduit une composante locale dans la prise en charge de la maladie psychiatrique. Je ne saurais vous dire les conclusions de cette expérience, mais je sais qu'aucun médecin ne peut ignorer l'existence de cette médecine locale et son caractère populaire. L'État du Sénégal n'a pas encore reconnu la médecine locale. C'est un grand recul, car elle est partie intégrante de notre patrimoine. On doit l'examiner à fond pour mieux la connaître, l'améliorer pour la rendre conforme aux normes internationales, c'est-à-dire la rendre vendable voire échangeable avec toutes les médecines du monde qui débarquent en Afrique, au lieu de l'ignorer et d'y avoir recours de manière clandestine. Si l'on considère que l'art de soigner une personne tient compte des deux grands aspects dimensionnels de la personne que sont l'anatomophysiologique et le socioculturel (environnement et religion), on comprendra aisément l'aspect incontournable de la prise en compte de la dimension socioculturelle locale dans la résolution de l'équation santé en Afrique. Il est donc grand temps que les politiques de santé des pays africains intègrent la composante locale dans l'élaboration des stratégies de santé.

Propos recueillis par Benjamin Preciado

\*Prometra : Promotion de la Médecine Traditionnelle - Acra : Association de Coopération Rurale en Afrique et Amérique latine - Atrap : Association des tradipraticiens de Bignona



Forum des peuples Bandiagara 2009

# La France sous perfusion africaine !

De l'aveu même de l'AISS (Association Internationale de la Sécurité Sociale), qui ne passe pas pour être une officine tiers-mondiste particulièrement virulente : "les décennies passées d'ajustements structurels imposés par les institutions financières internationales ont contraint de nombreux gouvernements africains à opérer des coupes sombres dans les dépenses publiques en licenciant un très grand nombre d'enseignants, de membres des personnels de soins de santé.<sup>(1)</sup>"

Cette situation de déstructuration des services de santé en Afrique a poussé bon nombre de professionnels, spécialistes, médecins, infirmières, sages-femmes à émigrer vers les pays riches. Cette fuite des cerveaux aggrave la situation sanitaire des pays et compromet gravement l'état de santé des populations, sans parler de l'impossibilité dans de telles conditions de vaincre le paludisme et les pandémies que sont la tuberculose, le HIV ou la rougeole, une maladie qui, à elle seule, cause 450 000 décès d'enfants par an sur le continent alors que le vaccin coûte moins d'un dollar<sup>(2)</sup>.

Une situation catastrophique due, notamment, au déséquilibre entre nombre de soignants et populations victimes de ces pathologies. En effet, 22 % des malades dans le monde sont africains au regard des 2 % seulement de médecins qui exercent en Afrique<sup>(3)</sup>.

Cette fuite des professionnels de la santé représente également un transfert de richesse des pays africains vers les pays riches. L'OCDE estime que le Kenya dépense pour la formation d'un médecin 66 000 \$ et 43 000 \$ pour une infirmière<sup>(4)</sup>. Si on intègre, au coût de la formation, le manque à gagner, c'est plus d'un milliard de dollars de perte pour l'Afrique du Sud.

Mais, comme souvent, le malheur de l'Afrique fait le bonheur des puissances occidentales qui bénéficient de cet apport de main-d'œuvre qualifiée. La France a bien compris l'intérêt pour elle de ce phénomène car, de tous les pays de l'OCDE, c'est elle qui reçoit la plus forte proportion de ces médecins : 23 000 contre 15 000 pour la Grande Bretagne, pays

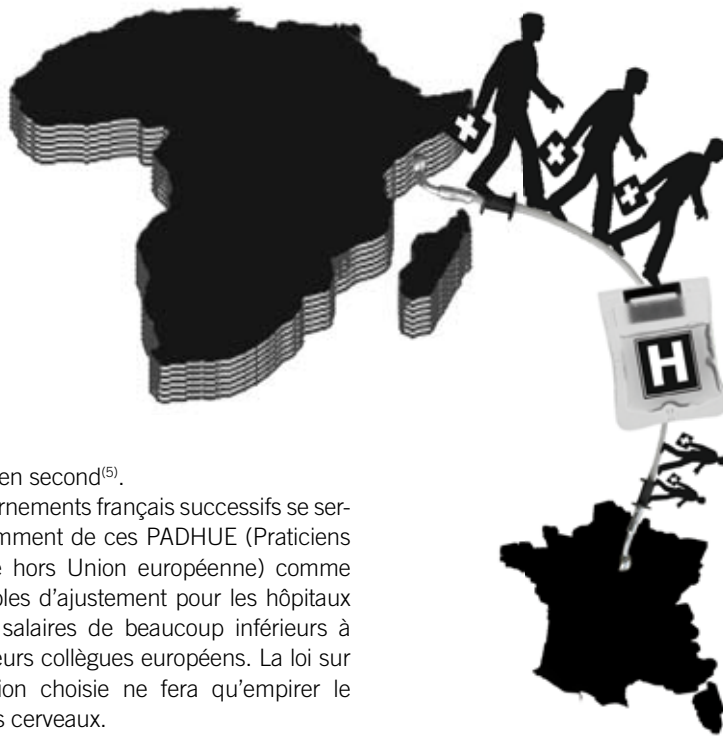
qui arrive en second<sup>(5)</sup>.

Les gouvernements français successifs se servent notamment de ces PADHUE (Praticiens à diplôme hors Union européenne) comme des variables d'ajustement pour les hôpitaux avec des salaires de beaucoup inférieurs à ceux de leurs collègues européens. La loi sur l'immigration choisie ne fera qu'empirer le pillage des cerveaux.

On peut légitimement se poser la question de savoir qui aide qui ? D'autant que la France, en 2007, n'a consacré que 407 millions d'aide sanitaire pour l'ensemble du continent africain. Quant aux interventions des ONG humanitaires en Afrique, sur le long terme, elles ne font qu'aggraver la dépendance sanitaire des pays africains et favorisent une fuite des cerveaux en interne des structures de santé du pays vers ces ONG. Cette fuite est significative de l'ampleur de la dévalorisation de la majorité des soignants (qu'ils soient dans le public ou dans le privé) : très faibles salaires, très mauvaises conditions de travail, absence de perspective d'évolution de carrière...

Tant que l'on considèrera la question de la santé comme une marchandise qui doit répondre à des critères de rentabilité, la logique restera implacable. Les offres de santé vont là où la demande solvable est la plus grande, c'est-à-dire en France avec des dépenses de santé de 3 000 dollars par tête ou aux États-Unis avec 6 000 dollars et non, bien entendu, au Niger avec 30 dollars<sup>(7)</sup>.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a de nouveau alerté sur ce problème dans son rapport 2006<sup>(8)</sup>, très complet dans l'analyse des conséquences dramatiques sur les populations, mais beaucoup plus modeste sur les causes et sur les remèdes. Il n'aborde pas



l'attitude cynique des pays du Nord qui pallient leur mauvaise gestion de la démographie de leurs propres professionnels de santé en "pompe" ceux de pays pourtant déjà dramatiquement démunis.

Pour développer les infrastructures sanitaires, la formation permanente des personnels de santé, l'accès aux médicaments et la mise en place d'une sécurité sociale couvrant l'ensemble de la population, il faudra une rupture avec l'ordre économique actuel.

Paul Martial

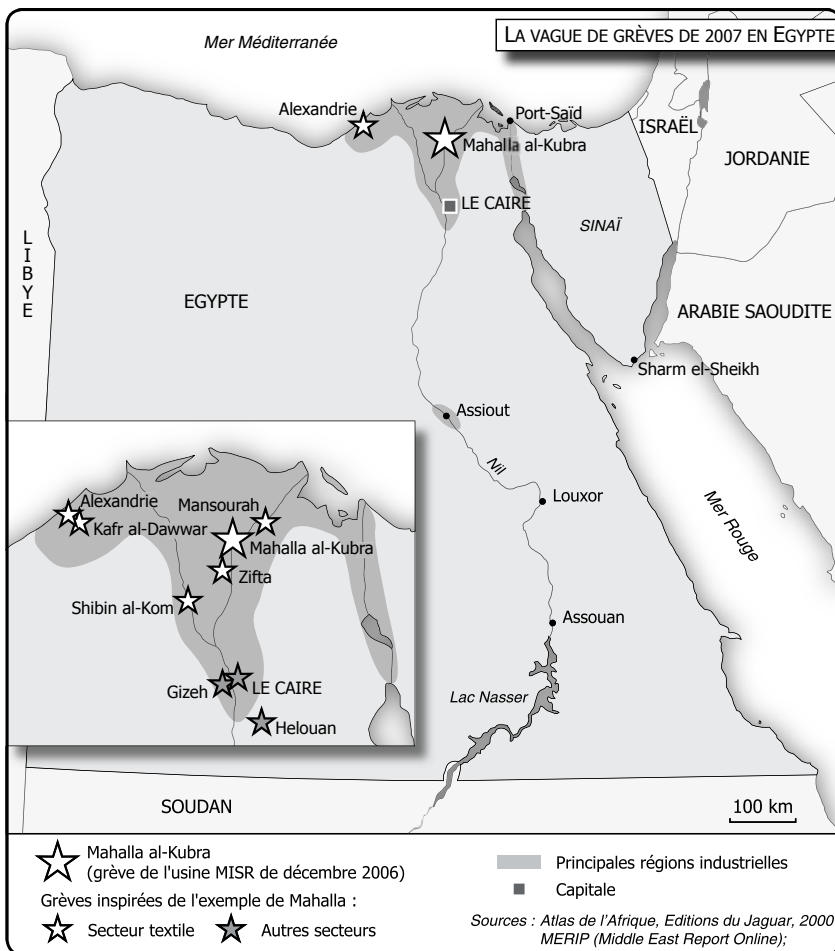
1. AISS, Une sécurité sociale dynamique pour l'Afrique : une stratégie pour le développement. - 2. Par Phyllis A. Cuttino, vice-présidente de la Fondation des Nations Unies Partenariats in Quand un enfant meurt chaque minute.-
3. Matthieu Loitron, « Trois orientations pour limiter la pénurie de médecins en Afrique », in Briefing Paper Avril 2005 capafriques. - 4. Ibidem.- 5. Center for Global Development : Michael A. Clemens and Gunilla Pettersson, New data on African health professionals abroad, in Working Paper, Number 95, February 2007.- 6. Matthieu Loitron, Ibidem. - 7. Jeune Afrique, N° 2464-2465, 30 mars 2008. - 8. <http://www.who.int/world-health-day/previous/2006/fr/index.html>



# Grèves de

Article de la revue Amandla! N°5&6. Traduction Bernard Ferry

**E**n Égypte, les droits syndicaux comme les droits individuels des travailleurs sont sévèrement restreints. Ils bénéficient bien du droit de former des syndicats, mais la liberté d'action et d'association ne peut s'exercer que dans le cadre de limites très étroites. La comparaison avec l'histoire syndicale et les lois sociales en vigueur en Europe est effrayante. Bien que l'Égypte ait ratifié les conventions 87 et 98 de l'Organisation internationale du travail sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical ainsi que sur le droit d'organisation et de négociation collective, dans la réalité, ces droits sont sévèrement restreints.



Lorsque dans une usine, 50 ouvriers au minimum veulent constituer un syndicat, ils sont obligés de rejoindre l'un des 24 syndicats industriels affiliés à l'Egyptian Trade Union Federation (ETUF), la fédération syndicale égyptienne, étroitement liée au parti au pouvoir, le PDN, Parti démocratique national. Inutile de préciser qu'aussi bien le parti que la fédération syndicale interdisent toute action syndicale démocratique et indépendante. Il est en outre de notoriété publique que les élections au sein des syndicats sont truquées. Les candidats considérés comme peu fiables sont menacés et leurs noms retirés des listes. Le dernier congrès de l'ETUF a vu le PDN s'emparer de 22 sièges sur 23 au conseil de l'organisation. Les organisations indépendantes et les porte-parole de la société civile ont dénoncé en vain ce qu'ils considéraient comme « les pires élections qu'ait jamais connues le mouvement syndical égyptien ». Les travailleurs qui s'organisent en dehors de l'ETUF ont toutes les chances de perdre leur emploi, puisque, légalement, les employeurs ont toute latitude pour licencier sans avoir à fournir la moindre justification. La loi égyptienne stipule également :



photo : Mohamed el Saied

# MASSE en Égypte



- Les syndicats ne sont pas autorisés à engager la moindre action politique ;

- Les sociétés industrielles et commerciales ont l'obligation de se conformer aux dispositions prévues par l'État en matière de salaires, conditions de travail, retraites et autres avantages sociaux qui limitent les possibilités de négociations collectives ;

- Techniquement, les syndicats ont le droit d'organiser des grèves dans des entreprises « non stratégiques », mais seulement si ces grèves sont approuvées par les deux tiers de la direction de l'ETUF. Résultat, il est quasiment impossible de faire grève, et celles qui éclatent quand même sont déclarées « illégales ».

Grâce aux restrictions apportées à l'activité syndicale et à leur mainmise sur les syndicats, le parti au pouvoir et ses alliés s'assurent que rien ne viendra contrarier l'application de leurs politiques néolibérales et qu'elles bénéficieront même de l'appui des directions syndicales.

Pourtant, des organisations indépendantes agissent, et des voix indépendantes se font entendre. Des organisations politiques, des syndicats parallèles se forment, dont le Center for Trade Union and Worker's Services (CTUWS), la Socialist Alliance, le Parti communiste égyptien et les Workers for Change (les travailleurs pour le changement), branche du mouvement Kifaya pour la démocratie. Par le passé, la répression gouvernementale aurait pu empêcher la constitution de tels regroupements, mais peut-être les récentes actions ouvrières ont-elles fait pencher la balance de l'autre côté.

## Au-delà des simples revendications salariales

Ce contexte répressif ne rend que plus frappants les grèves et les soulèvements populaires qui se succèdent depuis 2004 : les droits syndicaux ont beau être bafoués, on ne peut ni écraser ni bâillonner la classe ouvrière. Depuis des dizaines d'années, jamais l'on n'avait assisté à des grèves d'une telle ampleur ni à des manifestations populaires aussi puissantes en faveur de la démocratie. Bien qu'un grand nombre de ces actions aient eu pour but l'augmentation des salaires et l'amélioration des avantages sociaux, elles ont débouché sur des revendications plus explicitement politiques, notamment la lutte contre les privatisations et plus généralement contre les réformes économiques néolibérales menées par le PDN. Pour reprendre les propos d'un universitaire, « certains travailleurs égyptiens ont commencé à élargir la vision qu'ils ont de leurs problèmes matériels et à prendre en compte la situation politique et économique : raidissement de l'autocratie, incompétence et corruption de l'État, soumission du régime aux États-Unis, chômage de masse et fossé de plus en plus large entre les riches et les pauvres ».



Photo : Mohamed el Saied

### L'Égypte en bref

**Indépendance :** 28 février 1922, après la colonisation britannique.

**Population :** 75,5 millions d'habitants (en 2007).

**Monnaie :** Livre égyptienne. 1 livre = 5,67 dollars (en 2007).

**Parti au pouvoir :** Parti démocratique national (PDN).

**Principal mouvement d'opposition :**

Les Frères musulmans (illégal).

**Président :** Muhammad Hosni Moubarak, qui exerce actuellement son cinquième mandat après avoir succédé à Anouar el Sadate en 1981.

**Principales exportations :** Pétrole, produits pétroliers et coton.

**Revenu national brut par habitant :**

1250 dollars US.

**Espérance de vie :** 69 ans pour les hommes et 74 ans pour les femmes.

**Pourcentage de la population vivant au dessous du seuil de pauvreté :** 40%.

**Taux de chômage :** 9,1% (2007).

**Taux d'inflation :** 12,3%.

**Salaire minimum national :** 35 livres égyptiennes par mois, soit 6 dollars (depuis 1984).

**Revendication :** 1200 livres (212 dollars.)

**Conventions de l'OIT ratifiées :** 29, 87, 98, 100, 105, 111, 138, 182.

**Fédération syndicale officielle :** The Egyptian Trade Union Federation (ETUF), Fédération égyptienne des syndicats, comptant 24 syndicats affiliés.

**Droits syndicaux :** le droit de former et d'adhérer à un syndicat est sévèrement restreint par la loi. (Sources : Nations Unies, OIT, Confédération syndicale internationale, Banque mondiale).

### Les privatisations en Égypte

Au cours des années cinquante et soixante, dans le sillage du socialisme arabe, l'État a nationalisé la plupart des grandes industries, garantissant le plein emploi, l'éducation et les soins médicaux gratuits, et subventionné les produits alimentaires de base. À la suite de la défaite de 1967 face à Israël, le gouvernement a infléchi sa politique. Dans les années soixante-dix, sous la pression des États-Unis, l'Égypte s'est lancée dans une politique d'ouverture tous azimuts aux investissements pour faciliter sa réintégration dans l'économie mondiale. En 1991, avec l'aval de l'ETUF, le gouvernement égyptien a accepté les mesures d'ajustement structurel préconisées par le FMI et la Banque mondiale. Les privatisations ont commencé, accompagnées par la fin des subventions de l'État. Au cours des vingt dernières années, l'économie égyptienne, dominée autrefois à 70% par le secteur public, est passée à 80% dans les mains du secteur privé.

Les grèves se sont déroulées dans un climat plus large d'agitation politique qui a débuté en 2004 avec les manifestations anti-Moubarak, centrées sur le refus d'un cinquième mandat et la perspective de voir son fils lui succéder à la présidence. Cette vague de grèves n'était pas seulement remarquable parce qu'elle combattait la politique gouvernementale, mais aussi parce qu'elle défiait ouvertement l'ETUF, manipulée par l'État. Pour endiguer le mouvement, le gouvernement a été obligé de faire des concessions, révélant ainsi la vulnérabilité du régime et renforçant la résolution des ouvriers.

### La vague de grèves

En 2006, les ouvriers de l'usine textile Misr, à Mahalla al-Kubra, se sont lancés dans une série de grèves sauvages pour s'opposer à la privatisation de l'industrie textile, craignant de perdre la sécurité de l'emploi et les avantages sociaux concédés lors de la nationalisation des années 1960. En décembre 2006, les ouvriers de Mahalla, dont une majorité de femmes, se sont mis en grève après l'annonce par le gouvernement de la suppression d'une prime d'inflation. Les tentatives avortées pour briser la grève ont en retour déclenché une vague de grèves dans tout le pays. De mars à juin 2007, forts du succès des grévistes de Mahalla, les ouvriers de plus de dix usines textiles se sont lancés à leur tour dans la lutte pour exiger les mêmes avantages. En septembre 2007, les ouvriers de Mahalla sont une nouvelle fois partis en grève pour exiger l'application des accords obtenus lors de la lutte précédente, la révocation des dirigeants syndicaux corrompus et l'augmentation du salaire minimum national. En dépit du caractère illégal de leur action, d'autres travailleurs ont rejoint le mouvement. Partie au départ de l'industrie textile, la grève s'est étendue ensuite aux ouvriers du bâtiment, de l'industrie automobile, aux éboueurs et à bien d'autres secteurs. Même des travailleurs du tertiaire ont rejoint le mouvement. Le quotidien de gauche *la-Misri al-Yawm* faisait état de 222 grèves, manifestations et actions diverses en 2006 et de 580 en 2007. Au cours du premier trimestre de l'année 2008, le site web proche du mouvement ouvrier Workers and Trade Union Watch dénombrait 27 nouvelles actions collectives. Ce qui avait commencé par un mouvement local à Mahalla débouchait sur une confrontation entre l'État et les travailleurs sur la question des droits, de syndicats indépendants et démocratiques, d'un salaire permettant de vivre décemment,

et de l'amélioration des conditions de vie pour tous.

### Les prix des produits alimentaires

Les mouvements collectifs se sont poursuivis en 2008, mais, cette fois, les ouvriers protestaient contre l'augmentation des prix et le manque de pain. Selon le Programme mondial des Nations unies pour l'alimentation, le prix des produits de première nécessité avait augmenté en Égypte de 50% depuis janvier 2008. Le 6 avril 2008, des groupes d'opposition ont appelé à la grève générale. D'après un observateur, « l'appel à la grève général était ambitieux et irréaliste, mais il signalait un tournant politique majeur, car jusque-là, au sein de l'opposition, peu de gens croyaient à l'efficacité des luttes ouvrières ». En dépit d'un vaste soutien populaire, les résultats ont été mitigés. L'État a brandi la menace et déclaré la grève illégale. Le jour de la grève, les forces de police et de sécurité ont quadrillé le pays.

### A luta continua

Il ne fait aucun doute que ces grèves et soulèvements populaires ont profondément transformé le mouvement d'opposition en Égypte, démontrant que les travailleurs, et notamment les femmes, constituent une force sociale puissante lorsqu'ils s'organisent collectivement. Un nouvel espace s'est ouvert pour la création de nouvelles alliances. Les Frères musulmans, qui comptent pourtant dans leurs rangs des milliers de travailleurs, n'ont joué qu'un rôle minime dans le mouvement de grèves, laissant le champ libre à la création d'un parti d'opposition laïc et d'une nouvelle confédération syndicale indépendante et démocratique. Alors qu'il semble que le mouvement soit pour l'instant retombé en Égypte, les politiques néolibérales s'appliquent avec plus de force encore, mais la colère gronde toujours et les revendications populaires n'ont pas été satisfaites. Pour les Égyptiens comme pour la classe ouvrière mondiale, cela ne peut vouloir dire qu'une chose : A luta continua.

### AMANDLA

Publié depuis avril 2007, est un mensuel d'informations, d'analyses et de débats sur les processus politiques, économiques et sociaux actuels, les événements et les luttes en Afrique du Sud, en Afrique et dans le reste du monde, dans une perspective de gauche radicale et non sectaire.

<http://www.amandlapublishers.co.za>



# Délocalisation des Centres d'appels

Par Frederic Madelin

**L**e 1er avril 2009 se tenait à Paris une rencontre internationale de patrons de centres d'appels. La fédération SUD a saisi cette occasion pour jeter les bases d'une action coordonnée des salariés de France et des pays où une partie de ces activités est délocalisée.

Communiquer par téléphone est une activité qui peut techniquement se faire à des milliers de kilomètres de distance des clients concernés. La main d'œuvre représentant 70 % du prix de revient, les patrons cherchent à déplacer ce travail dans des pays où les salaires sont plus bas. Cela leur permet en retour d'exercer en France une pression à la baisse sur les salaires et les conditions de travail.

La première réaction de certains collègues a été de voir les salariés des autres pays comme des gens qui venaient « nous prendre notre travail ». Mais rapidement, une telle attitude est apparue comme une impasse : de toute façon, les délocalisations avaient lieu, et pour bon nombre de collègues, il était finalement

préférable de trouver des moyens concrets pour s'opposer à la mise en concurrence internationale des salariés.

Tisser des liens au-delà des frontières n'est pas évident. Comme en France, les organisations syndicales africaines se sont construites au sein des opérateurs historiques de télécommunication. Elles commencent seulement à élargir leur champ de syndicalisation. De plus, elles ont en général comme correspondants « naturels » les autres centrales syndicales françaises affiliées, comme elles, à des organismes syndicaux internationaux dont SUD ne fait pas partie. Notre participation aux Forums sociaux ou à des activités de solidarité internationale nous a aidé à nouer des relations avec des syndicalistes des télécoms à la recherche de contacts en France.

Les deux jours de débat organisés à Paris ont regroupé 94 personnes provenant de sept entrepri-

ses françaises et de deux entreprises marocaines. Entre salariés de France et du Maroc, le courant est tout de suite passé car nous vivons des situations extrêmement comparables. Ce n'est pas un hasard : les entreprises marocaines travaillent essentiellement pour des donneurs d'ordre français, ou sont même souvent des filiales de groupes français ! Il en ressort immédiatement des préoccupations communes concernant notamment les conditions de travail quotidiennes et la santé au travail.

Cette convergence s'est concrétisée par une diffusion de tracts devant le siège de SFR, à la grande joie du camarade marocain qui découvrait à cette occasion le siège de son véritable patron. Une rencontre a ensuite été organisée au sein du site SFR de Massy (Essonne) et au siège de Sitel, groupe pour lequel travaille, dans son pays, une invitée marocaine. Un grand nombre de salariés est venu à notre rencontre. Des discussions se sont spontanément engagées sur la vie de tous les jours dans ces groupes. Cette

expérience était d'autant plus intéressante que bon nombre de salariés de France sont issus de l'immigration.

Des relations de confiance se sont nouées. Nous allons approfondir notre coopération au sein des multinationales, ainsi que sur des thèmes communs à l'ensemble du secteur, comme par exemple le stress au travail. Nous envisageons d'organiser avec le syndicat marocain une rencontre comparable au Maroc avec des invités tunisiens, sénégalais et espagnols.

Frederic Madelin travaille en centre d'appels depuis 8 an au sein du site du Mans de B2S et a rejoint SUD-Ptt. Il participe à la direction nationale de cette fédération syndicale et à la commission internationale de Solidaires.



# L'Association maliennedes expulsés

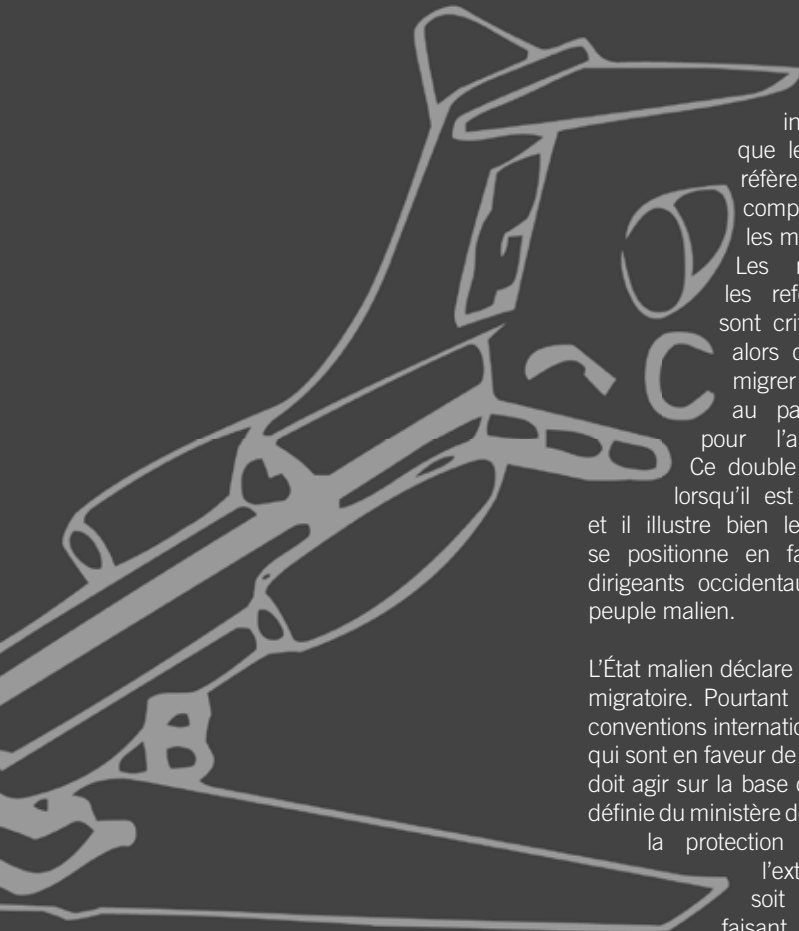


L'AME, créée en 1996, est une association d'expulsés maliens. Elle accueille les expulsés à l'aéroport et les soutient en leur apportant un hébergement provisoire, en les orientant vers un centre de santé, une permanence juridique, en les mettant en contact avec leurs familles ou avec leurs avocats et soutiens dans le pays d'où ils ont été expulsés, etc. Se retrouver dans une association avec d'autres expulsés, pouvoir se comprendre à travers un même vécu apporte un grand réconfort aux personnes venant de subir une expulsion. De plus, l'AME s'engage dans un travail de défense des droits des expulsés, de sensibilisation de la population sur la situation des expulsés mais aussi sur les politiques migratoires qui vont à l'encontre de la liberté de circulation. Elle a également une mission de veille sur les accords que les États cherchent à passer en matière de migration et elle promeut la liberté de circulation pour tous les humains.

Ainsi, la mission première de l'AME est l'assistance sanitaire, sociale et juridique aux expulsés mais elle souhaite également développer les actions d'interpellation sur les politiques migratoires afin que cessent les expulsions : il faut agir en amont (sur les accords qui provoquent les expulsions) et pas seulement en aval (après les expulsions). Le développement d'une telle approche implique de sensibiliser largement la communauté malienne afin que toute la population perçoive la nécessité de se mobiliser pour obtenir le droit de voyager librement, le droit de vivre où l'on veut.

## Appel pour la libre circulation des personnes

Une journée a été organisée le 20 juin 2009 par l'Association malienne des expulsés et son collectif de soutien (journal Sanfin, Cargo cult, le réseau Kayra, Aide Mali, Mouvement des sans-voix, Mourasma, LJDH, Travailleurs licenciés de Morila, CAD-Mali). Cette journée a enregistré la participation militante et combative d'environ deux cents travailleurs migrants et candidats à la migration, de la société civile et des partenaires européens.



Mais la loi ne peut pas être une référence pour interdire la migration alors que les mêmes pays qui s'y réfèrent expulsent sans tenir compte des lois qui protègent les migrants.

Les migrants sans-papiers, les refoulés et les expulsés sont critiqués par l'État malien alors que, s'ils parviennent à migrer et à envoyer de l'argent au pays, ils sont encensés pour l'aide qu'ils apportent. Ce double discours est paradoxal lorsqu'il est tenu par l'État malien et il illustre bien le fait que l'État malien se positionne en faveur des intérêts des dirigeants occidentaux et non de ceux du peuple malien.

L'État malien déclare ne pas avoir de politique migratoire. Pourtant le Mali a souscrit à des conventions internationales et sous-régionales qui sont en faveur de la libre circulation. L'État doit agir sur la base de la mission clairement définie du ministère des Maliens de l'extérieur :

la protection des Maliens de l'extérieur, quelle que soit leur situation, en faisant respecter leurs droits.

Dans un tel contexte et dans le cadre de cette journée, en présence d'anciens migrants et de Maliens désirant migrer, nous exigeons de l'État malien :

- qu'il cesse de stigmatiser l'immigration clandestine et qu'il oriente plutôt ses priorités sur le respect des droits de tous les migrants quelle que soit leur situation ;

- qu'il s'engage à ne jamais signer d'accords bilatéraux de réadmission avec les États occidentaux ouvrant la voie à des quotas d'immigration choisie et amplifiant les expulsions des travailleurs sans-papiers maliens ;

- qu'il exige la régularisation de tous les travailleurs sans-papiers ;

- qu'il exige de ses consulats qu'ils cessent de délivrer des laissez-passer qui facilitent l'expulsion des Maliens et qu'ils aident les migrants sans-papiers ;

- qu'il affirme la souveraineté de l'État en matière de politique migratoire, par la non-implication de représentants d'États expulseurs dans le processus d'élaboration de la politique migratoire malienne et l'implication de la société civile, dont l'AME, dans la commission chargée d'élaborer la politique migratoire du Mali ;

- qu'il exige la libération immédiate et sans conditions des migrants embastillés en Libye ;

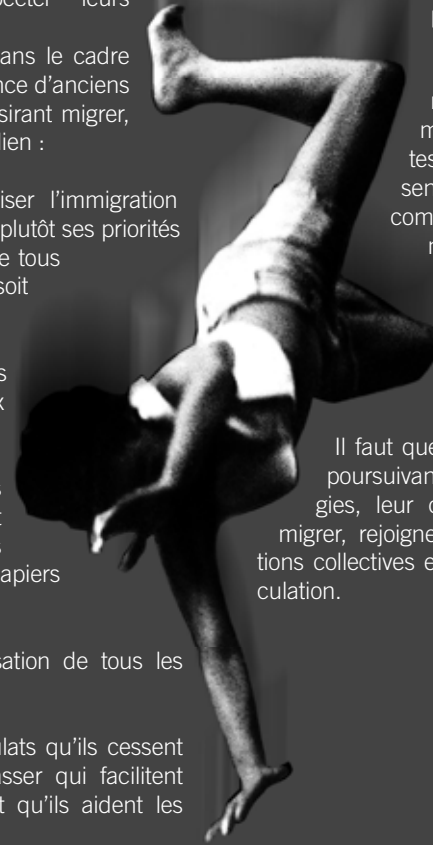
- qu'il exige des pays occidentaux qu'ils modifient leurs pratiques humiliantes concernant la délivrance des visas en facilitant les démarches, en justifiant les raisons des refus de visas, en fixant des frais administratifs à un montant égal à celui que paient les étrangers pour obtenir un visa malien ;

- qu'il exige de l'État français la restitution des biens des expulsés et qu'ils puissent bénéficier de leurs droits au regard des cotisations versées.

Les migrants sans papiers doivent être considérés comme des résistants en clandestinité face aux politiques migratoires discriminantes. En effet, ils s'opposent à des lois injustes tout comme l'ont fait autrefois les militants antiapartheid d'Afrique du Sud et les militants antiségrégation des États-Unis lors des luttes pour les droits civiques.

Il faut que ces résistants, tout en poursuivant leurs propres stratégies, leur combat individuel pour migrer, rejoignent l'AME pour des actions collectives en faveur de la libre circulation.

Bamako, le 20 juin 2009



Le Mali est aujourd'hui animé par un débat sur la migration, suscité par le renforcement des contrôles aux frontières, les nombreuses expulsions injustes, le développement des restrictions pour l'obtention des visas, la création du Cigem (Centre d'information et de gestion des migrations) [1], la présence des agents du Frontex, la mort de migrants dans les prisons libyennes, les nombreux Maliens refoulés de différents pays africains et l'interpellation du ministre à l'Assemblée nationale.

Les politiques migratoires européennes sont présentées comme des politiques sécuritaires visant à protéger les États occidentaux d'un soi-disant « envahisseur ». Mais ce sont en fait des politiques d'apartheid mondiales, de domination.

Le Mali, tout comme les pays expulseurs utilisent l'argument du droit pour justifier les expulsions et la criminalisation des travailleurs migrants en situation irrégulière.



# Royaume-Uni: la vérité de sur les centres rétention

Par Yacine Ikhlef

**Centre de rétention  
de Campsfield, à 14 km d'Oxford,  
le 16 décembre 2007 dans l'après-midi**

« Tu sais, tu seras expulsé demain ». C'est Andy, le chef d'équipe des gardiens, qui annonce la nouvelle à M. Davis Ogiate, détenu à Campsfield pour possession de faux papiers. Pourtant, M. Ogiate qui, avant son arrestation, vivait à Edinburgh avec sa compagne et leur fille de deux ans, présente à Andy une lettre d'injonction d'un juge britannique : cette lettre atteste qu'il ne doit pas quitter le pays avant la date à laquelle son appel sera examiné, le 18 mars 2008. Quelques jours plus tôt, M. Ogiate a contacté l'administration du Bénin (pays où on veut l'expulser), qui assure n'avoir aucun dossier de reconduite à son nom, et qu'il risque la prison s'il repart au Bénin. Aussi, lorsque Andy lui montre un dossier de reconduite avec le tampon officiel du Home Office (ministère de l'Intérieur), M. Ogiate est convaincu qu'il s'agit d'un faux !

**Campsfield, chambre 86,  
le 17 décembre 2007, 4h30 du matin**

« Quand tu seras retourné en Afrique, on te laissera la possibilité de respirer ! » s'exclame l'agent de la brigade anti-émeute qui étrangle M. Ogiate, pendant que ses collègues le frappent à coups de poing, sous les yeux de ses compagnons de cellule, et sous la caméra d'un employé du centre, qui semble trouver la scène amusante. L'un des agents a menacé M. Harris Dukai [1], le compagnon de cellule de M. Ogiate : « Si tu bouges, on t'étrangle jusqu'à ce que tu meures ! » Mais M. Ogiate tente désespérément de résister, alors quatre ou cinq agents l'emmènent de force au sous-sol du centre. Le tabassage qu'il a subi dans la chambre n'est rien comparé à celui qui l'attend là. Entendant les cris de M. Ogiate, et voyant son sang répandu sur le sol du couloir, les détenus des autres chambres frappent sur leurs portes, puis ils détruisent ce qu'ils peu-



Manifestation devant le centre de rétention de Campsfield 11/2007

vent, et, un incendie se déclare : c'est l'émeute. La police arrive sur les lieux, de nombreux détenus sont conduits en prison.

## Centre de rétention de Douvres, fin décembre 2007

MM. Ogiate et Dukai, ex-compagnons de cellule à Campsfield, se retrouvent à Douvres, où ils ont été déplacés. M. Ogiate raconte : le jour où on a tenté de l'expulser, il a été emmené à l'aéroport de Heathrow (près de Londres), mais voyant son état déplorable (jambes très enflées) le personnel de bord a refusé de l'embarquer. Il a ensuite été déplacé successivement dans deux centres de rétention, Colnbrook et Hammonds Worth, où il n'a reçu aucun soin médical, avant de se retrouver à Douvres. Il contacte un avocat, mais le jour où celui-ci doit lui rendre visite à Douvres, M. Ogiate est expulsé au Bénin par avion.

## Épilogue

Au dernières nouvelles, M. Ogiate a été incarcéré au Bénin, puis il est parti au Nigéria. Sa santé mentale étant gravement atteinte, il a été recueilli par une institution religieuse. M. Dukai pose la question : « Nous avons été arrêtés pour possession de faux papiers. Le Home Office utilise de faux papiers pour expulser les gens. Moi, j'ai fait six mois de prison, alors pourquoi la personne du Home Office qui produit de faux documents ne va pas aussi six mois en prison ? »

## Centres de rétention ou camps pour immigrés ?

Le « centre de rétention » de Campsfield est un camp entouré de terres agricoles, cerné de hautes parois et de fils barbelés. Il est prévu pour enfermer 216 hommes. En 2008, il y a eu 1860 arrivées de détenus et 3844 départs, dont 1860 expulsions et 1217 transferts vers d'autres centres de rétention [2]. La majorité des détenus sont des demandeurs d'asile qui sont enfermés en attendant que leur demande soit examinée ou dont la demande a été rejetée, ou des immigrés qui ont dépassé la durée de leur visa. Certains d'entre eux se retrouvent en centre de rétention après avoir purgé une peine de prison pour possession de faux papiers [3] : le gouvernement les désigne comme foreign national prisoners (prisonniers étrangers).

Il n'existe pas de limite de temps pour la rétention des immigrés au Royaume-Uni. En 2008, sur les 2250 personnes détenues dans les centres de rétention, 150 l'ont été pendant

plus d'un an et 240 entre quatre et six mois [4]. Les « incidents » à Campsfield sont fréquents : en juin 2008, une nouvelle émeute a fait suite à l'expulsion d'un détenu ; en août 2008, une soixantaine de détenus ont fait la grève de la faim pendant plusieurs semaines pour protester contre leur enfermement et leurs conditions de détention.

Malgré tout, le gouvernement est sur le point de construire, à Bicester (à 23 km d'Oxford), le plus grand centre de rétention d'Europe, d'une capacité de 800 places !

## Les « bienfaits » d'une gestion privatisée

Campsfield est géré par l'entreprise américaine GEO, qui administre des prisons et des centres de rétention aux États-Unis, en Australie et au Royaume-Uni. Entre 2007 et 2008, les bénéfices du groupe GEO sont passés de 41,8 à 58,9 millions de dollars [5]. Par ailleurs, il y a quelques mois, l'entreprise a licencié des employés de Campsfield : ceux-ci sont remplacés par des détenus, qui font des travaux de nettoyage, de cuisine et d'entretien pour seulement 5 livres (environ 6 euros) par jour [6] ! Le groupe GEO et les autres entreprises qui investissent sur le marché des centres de rétention - G4S, Serco, Kalyx (filiale de Sodexo) - font pression sur le gouvernement britannique pour augmenter la pratique de la rétention [7] : c'est assurément une activité fort rentable !

## Résistances

Le 4 mai 2009, plusieurs milliers de personnes, dont une grande part de sans-papiers, ont défilé dans les rues de Londres, à l'appel de la Citizen Organisation Foundation (coalition d'associations religieuses), pour exiger une régularisation des sans-papiers. L'ampleur de cette manifestation est remarquable, mais, malheureusement, la position des organisateurs reste complaisante avec la politique du gouvernement, car ils ne remettent pas en cause la rétention et les expulsions [8]. D'ailleurs, les associations ou collectifs aux positions plus radicales (voir ci-dessous) n'ont pas été associés à l'appel à la manifestation. Cependant, certains d'entre eux s'y sont joints.

Au Royaume-Uni, nombreux sont ceux qui refusent la politique anti-immigrés du gouvernement et passent à l'action sous diverses formes. Des associations de soutien, comme Asylum Welcome (dans le comté d'Oxford), font un travail d'entraide en direction des demandeurs d'asile et rendent visite

aux détenus dans les centres de rétention. D'autres associations ont une position clairement anti-rétention, comme BID (soutien juridique aux détenus) ou Medical Justice (médecins bénévoles). Par ailleurs, des collectifs d'action, basés à proximité des centres de rétention, militent (souvent conjointement avec le mouvement No Borders [9]) pour la liberté de circulation et l'abandon de la rétention. En plus du « travail de fond » d'information du public, d'intervention dans les médias et de manifestations, certains groupes s'opposent physiquement aux expulsions par des actions non-violentes. Le 17 mars 2009, des militants ont même collé leurs mains avec de la colle forte sur les grilles du centre de rétention de l'aéroport de Gatwick pour tenter d'empêcher une expulsion par charter ! Ce mouvement de solidarité est essentiel au niveau moral et politique. Cependant, il reste à construire une organisation des sans-papiers eux-mêmes, qui formulent leurs propres revendications et décident des actions à mener – grèves, boycotts, etc. – pour faire valoir leurs droits.

Yacine Ikhlef

Membre du collectif Campaign to Close Campsfield, Oxford.

1. Les faits rapportés sur Campsfield sont tirés du témoignage de M. Harris Dukai, recueilli par le collectif Campaign to Close Campsfield <http://www.closecampsfield.org.uk>

2. Chiffres extraits du rapport 2008 de l'Independent Monitoring Board.

3. Appliquée à des réfugiés, cette mesure est contraire à la Convention des Nations unies relative au statut des réfugiés, dont le Royaume-Uni est signataire.

4. Source : Home Office, cité par : <http://www.globaldetentionproject.org>

5. Voir <http://www.thegeogroupinc.com>

6. La loi sur le salaire minimum ne s'applique pas aux centres de rétention.

7. Voir Christine Bacon, *The Evolution of Immigration Detention in the UK : The Involvement of Private Prison Companies* : <http://www.rsc.ox.ac.uk/PDFs/RSCworkingpaper27.pdf>

8. Voir <http://www.strangersintocitizens.org.uk>

9. <http://noborders.org.uk>

# Le retour du foyer-prison

Par Adeline Gonin membre du Copaf

## Nouveau règlement intérieur ADOMA... entre interdictions et obligations

**L**es résidents des foyers de travailleurs migrants de l'Adoma, ex-Sonacotra, reçoivent depuis quelques mois leur nouveau règlement intérieur dans lequel on peut lire « Tout résident devra... ».

La lettre exigeant qu'ils signent ce nouveau règlement intérieur (RI) entend les faire chanter: « Si vous ne signez pas, vous ne pourrez pas renouveler votre carte de séjour... ».

Actuellement les résidents de ces logements ont un statut proche de celui des résidents d'hôtels, ils ne sont pas locataires, sont le plus souvent des travailleurs immigrés, logent dans des chambrettes ou studettes minuscules, et paient une redevance très élevée.

### Dès les premières phrases, le ton est donné

Article 2 du RI : « Ne pas modifier ou changer les serrures des portes... Toute transformation des serrures existantes ou adjonctions d'autres systèmes de fermeture sont formellement prohibées. » « Ne pas introduire d'animal... » « Ne pas ajouter de chauffage individuel. »

Article 8 du RI : « Le résident peut, sous sa responsabilité, recevoir des visiteurs. Ceux-ci... n'ont pas accès aux salles d'eau... Les visites ne sont autorisées que de 8 h à 21 h. »

Article 10 du RI : « Le résident est tenu d'occuper personnellement le logement mis à sa disposition et de n'en consentir l'occupation à aucune tierce personne, à quelque titre

que ce soit, partiellement ou en totalité, à titre onéreux ou à titre gratuit. À défaut d'occupation personnelle et faute pour le résident d'avoir répondu sous huit jours à toute mise en demeure de se présenter au bureau en vue d'établir qu'il occupe personnellement le logement, celui-ci sera repris et vidé des effets qu'il contient... » Et cela n'en finit plus...

Une logique anti-démocratique et répressive : maintenir les travailleurs des foyers dans le non-droit et le contrôle social le plus réactionnaire.

Avec ces nouveaux règlements intérieurs, il s'agit de condamner les résidents à être des assistés et de continuer à les discriminer et à les marginaliser. Et pour cela, il ne manque pas de procédures liberticides... :

- Interdire aux résidents toute vie privée : ils n'ont pas le droit de recevoir, ni d'héberger, pas le droit de vivre avec quelqu'un, pas le droit de poser leur serrure et d'empêcher que le personnel Adoma vienne « visiter » leur chambre derrière leur dos, pas le droit d'avoir un animal, pas le droit d'organiser leur chambre comme ils l'entendent, etc.;
- Contrôler tous les moments de la vie des résidents et tous leurs gestes ; les résidents doivent déclarer au préalable l'identité de leur « invité-e » et présenter sa pièce d'identité (ce qui est un abus de pouvoir), ils doivent répondre sous HUIT jours ou sous 48h aux mises en demeure ;
- Pratiquer l'arbitraire, imposer toujours ses décisions sans concertation ; un Conseil de concertation a été institué par les lois SRU et ENL (1). Adoma reprend le texte dans son règlement intérieur, pourtant aucun Conseil n'est intervenu dans l'élaboration de ce règlement intérieur. - Intimider les résidents et se présenter comme loi et juge ; Adoma limite

d'elle-même le droit d'hébergement à une durée maximum de trois mois, alors que le décret d'application de la loi de novembre 2007 mentionne une période de deux fois trois mois, soit six mois.

En cas d'absence prolongée, le résident doit payer à l'avance ses redevances. On imagine tout de suite le retraité qui touche le minimum vieillesse payer d'avance plusieurs mois de loyer en une seule fois, on imagine le travailleur africain qui préférera payer à l'avance ses redevances et partir les mains vides au pays...

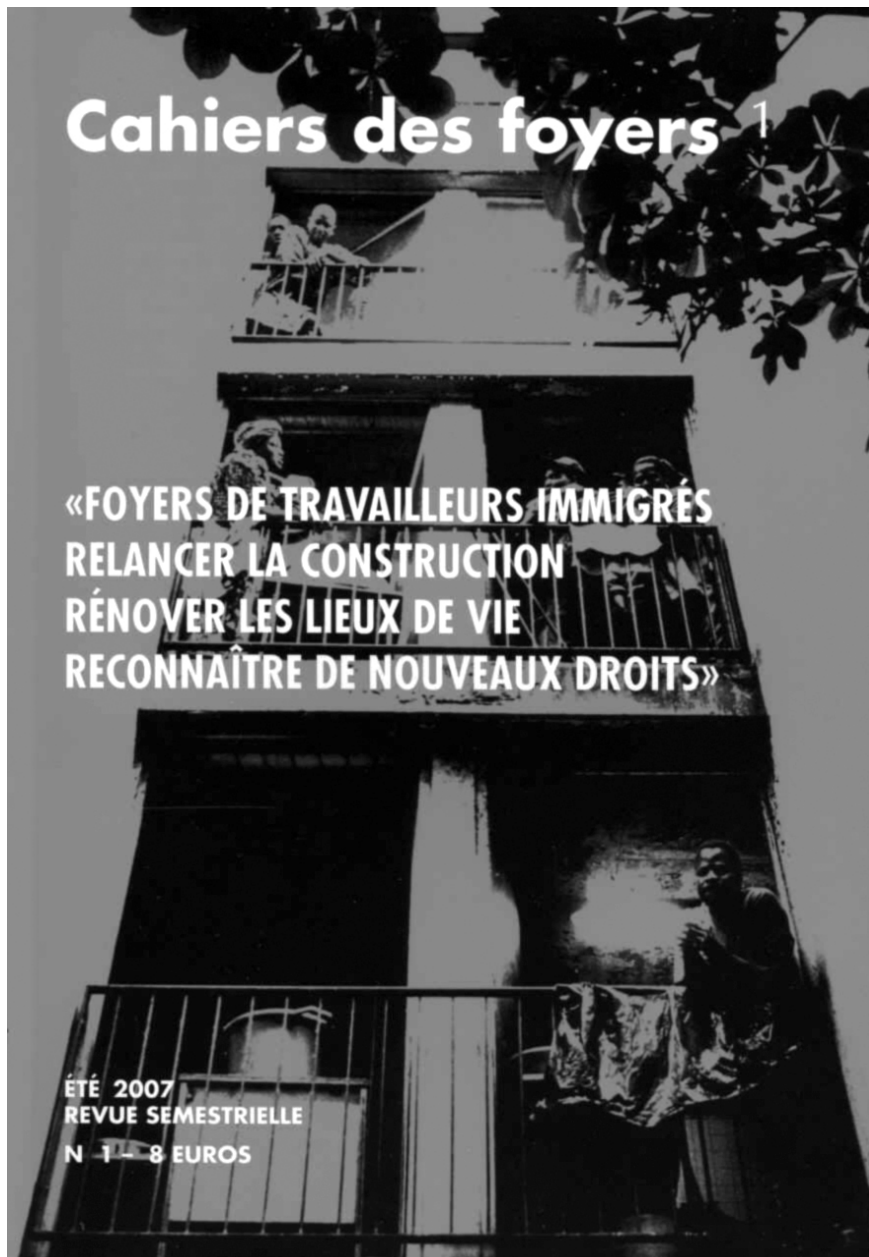
Encore plus inacceptable, la prétention qu'en cas de non paiement à l'avance, les représentants d'Adoma pourraient rentrer dans la chambre et en enlever les affaires du résident, réalisant par là une expulsion de fait sans décision judiciaire. Toujours en cas d'absence prolongée, il est interdit au résident de prêter sa chambre ou de négocier la présence d'un remplaçant. Pourtant, tout locataire doit pouvoir prêter son logement dès lors qu'il reste seul responsable du paiement et bénéficiaire du droit sur celui-ci.

Le contrat et le règlement intérieurs révèlent l'absence de tout souci du bien-être des résidents et prouvent au contraire le mépris pour les travailleurs pauvres et leurs pratiques communautaires et solidaires. Adoma ne peut faire respecter son règlement intérieur sans empiéter dangereusement sur les libertés individuelles, l'arbitraire ne peut qu'être la règle.

Le double discours est permanent, on interdit de poser sa serrure, mais on déclare le résident entièrement responsable de sa chambre et de ses biens. On oblige le résident à déclarer son « invité », à « déclarer toute anomalie



», à « déclarer ses absences », bref à être sans arrêt chez le gérant, alors que le bureau dudit gérant est vide du vendredi au lundi et le soir quand les résidents reviennent du travail. Les expressions utilisées - « personne hébergée » et non pas « personne logée », « manquement grave », « mise en demeure », « formellement prohibé » - pour des choses qui relèvent de la vie privée et de la liberté personnelle, les arguments mis en avant - « l'hygiène, la tranquillité et la sécurité des résidents » - cachent mal la volonté d'encaserner les résidents, de les contrôler, de casser leurs solidarités, de faire planer au-dessus d'eux l'expulsion, bref de les insécuriser. Et ce ne sont pas les pratiques d'une partie du personnel Adoma (jouer au « petit chef », menacer, pénétrer dans les chambres sans autorisation, laisser le passe à un homme d'entretien sans témoin...) qui vont nous rassurer sur l'application de ce règlement d'un autre âge.



Cahiers des foyers, la revue du COPAF

## Le retour en force des foyers-prisons

Alors que les années 1970 ont connu une très grande grève des résidents « contre ces règlements intérieurs de caserne, pour le statut de locataire et pour l'égalité des droits entre Français et immigrés », alors que les quelques petites avancées de la loi SRU de 2000 (le foyer devient une résidence principale, les résidents ne sont plus hébergés mais logés, un Conseil de concertation est institué pour organiser un cadre formel et réglementé de concertation entre gestionnaire et représentants des résidents), pouvaient laisser penser que les pouvoirs publics avaient choisi de rapprocher (très légèrement cela dit) le statut du résident de celui du locataire.

Adoma semble vouloir garder son image de foyer-prison, avec l'encasernement de travailleurs adultes, la surveillance et le contrôle de tous les faits et gestes des résidents, et ainsi réprimer toute avancée vers le droit commun.

1) Lois sur l'urbanisme et le logement.

Le Copaf (Collectif pour l'avenir des foyers) a été fondé en 1996 et a constitué un réseau de soutien et d'appui aux comités de résidents et à leurs coordinations. Avec eux, il a élaboré un certain nombre de revendications sur la réhabilitation des foyers de travailleurs migrants, le droit des résidents... <http://www.copaf.ouvaton.org>

### Les principaux gestionnaires de Foyers de Travailleurs

#### Migrants en France

- **ADOMA** (remplace depuis 2007 la Sonacotra) : Société d'économie mixte contrôlée par l'État, elle gère et est propriétaire d'une centaine de foyers de travailleurs migrants (plus de 70 000 lits). Fondée pendant la guerre d'Algérie, c'est une actrice importante de « l'immigration choisie » des années 1960-1970. Les résidents vont d'ailleurs s'opposer massivement et durablement à la gestion aux relents coloniaux de la Sonacotra dans les années 1970.

- **L'AFTAM** (anciennement « Association pour la Formation des Travailleurs Africains et Malgaches ») : Elle gère 2 2000 lits. Elle naît dans le sillage de la décolonisation. Ses fondateurs veulent aider les ressortissants des anciennes colonies à acquérir par la formation une qualification utile au développement de leur pays lors de leur retour au village d'origine. Mais, très vite, l'hébergement et l'accompagnement social vont devenir prioritaires.

- **ADEF** : Association pour le Développement des Foyers. Elle gère plus de 9 000 lits. Créée en 1955 par les entreprises du bâtiment pour faciliter le logement de la main d'œuvre amenée des colonies, elle devient indépendante en 1985.

### Fête des foyers à Montreuil

Les habitants des foyers Bara, Branly, Centenaire, Grands-Pêchers, La Noue et Rochebrune et le COPAF vous invitent le samedi 7 novembre 2009 à partir de 14h à la Parole errante, 9 rue François Debergue à Montreuil (Métro Croix de Chavaux). Au programme, débats sur le thème des solidarités internes aux foyers et dans les quartiers (à 17h), stand, expos, projections, repas africain et spectacle en soirée.

# MAN BTP

Par Benoit Clément

## MAN BTP suite...

### LUTTE VICTORIEUSE DE TRAVAILLEURS SANS-PAPIERS

Tout a commencé le 3 juillet 2008, avec l'occupation pendant plus d'un mois de l'agence d'Interim Man BTP par les grévistes et leur syndicat Solidaires-Paris. Cela a permis d'arracher à la direction un protocole d'accord prévoyant l'embauche des 88 grévistes. Devant le refus de la Préfecture de traiter ces dossiers, ce sont les patrons du Bâtiment, principaux utilisateurs des travailleurs intérimaires, qui ont été pris à partie entre août et octobre 2008, à l'occasion des réunions de présentation des comptes trimestriels de Vinci, Bouygues ou Eiffage ou en envahissant leurs chantiers. Ces actions ont permis d'obtenir une promesse de régularisation pour 34 salariés.

Cette première avancée a renforcé la détermination des grévistes. En novembre 2008, la cible a été l'agence d'intérim du patron du Syndicat patronal de l'Intérim. Différents rassemblements ont eu lieu devant le ministère du Travail. Le 12 décembre, le syndicat patronal finit par accepter des promesses d'embauches pour les 52 grévistes concernés. Simultanément, les 88 ont saisi le conseil de Paris qui a voté un vœu de soutien. Des lettres du maire

du XXe arrondissement de Paris et de deux sénateurs verts ont été envoyées au ministre de l'Immigration auquel une question d'actualité a été posée au Sénat.

Du 23 décembre au 11 avril, le traitement des dossiers de régularisation des grévistes de Man BTP s'est fait sous la vigilance des 88 qui ont continué leur piquet de grève quotidien aux abords de l'agence Man BTP. Huit rencontres ont eu lieu entre la Préfecture et une délégation de grévistes, de Solidaires et de Droits Devant !

Ces diverses actions ont permis la régularisation de travailleurs supplémentaires. Le 11 avril s'est tenue la dernière Assemblée Générale des 88 grévistes de Man BTP. Au final, ce sont 74 travailleurs qui ont été régularisés (46 intérimaires, 23 CDI, 5 sur critères personnels). Le comité de soutien s'est transformé en comité de suivi pour les 14 restants.

Cette lutte est exemplaire, non seulement par ses résultats, mais également par la manière dont elle s'est déroulée.

Dans cette entreprise de bâtiment de la région parisienne, 74 travailleurs intérimaires sans-papiers sur 88 ont obtenu leur régularisation. Il a fallu pour cela plus de 9 mois de grève. Cet article complète celui qui avait été déjà publié dans le premier numéro d'Afriques 21.

Dès les premières rencontres avec Solidaires, les travailleurs sans-papiers ont organisé eux-mêmes leur lutte avec élection de délégués et d'un trésorier. Au moins deux Assemblées générales ont eu lieu par semaine.

Des représentants des grévistes participaient à toutes les réunions du comité de soutien, ainsi qu'avec les patrons, les élu-e-s ou la Préfecture. Les grévistes ont participé à la rédaction des tracts et communiqués. C'est sur eux qu'ont reposé les liens avec les salariés des autres boîtes d'Intérim. Un deuxième point a été la création dès le 5 juillet 2008 d'un comité de soutien local composé d'associations, de syndicats de partis et d'individus. Il a permis d'enraciner et de populariser cette lutte dans le quartier et au-delà - grâce, notamment, à un journal et de soutenir quotidiennement les travailleurs en lutte.

Militant de SUD-PTT, Benoit Clément a participé à la lutte de Man BTP au nom de Solidaires-Paris





# Projet écologique communautaire dans le Sine-Saloum

Propos recueillis par Olivier

**A**u Sénégal, des villages de pêcheurs s'organisent pour protéger le renouvellement des ressources en créant des Aires Marines Protégées. Ces projets intègrent de petits sites d'accueil touristiques gérés collectivement, et situés au cœur des réserves naturelles. Ces initiatives ont été lancées par l'association Oceanium à Dakar : Questions à Jean Goepf (Oceanium, Dakar)

**Pouvez-vous nous expliquer l'origine du projet ?  
Quel a été le déclencheur de la prise de conscience  
de la nécessité d'une aire marine protégée ?  
Et pourquoi ce site en particulier ?**

**Jean Goepf.** Du point de vue des ressources halieutiques, le Sénégal possède des eaux parmi les plus riches au monde. Les plaintes récurrentes de pêcheurs artisans concernant la baisse des ressources nous a amené, à Oceanium, à lancer ce projet de création d'une zone de protection qui soit gérée par les pêcheurs eux-mêmes. Le choix s'est porté vers une zone de mangrove, d'une grande diversité du point de vue des espèces et où le poisson vient se reproduire et grand.

**Comment s'est faite l'adhésion des populations  
locales au projet ? Comment les villages alentour y  
participent concrètement ?**

**Jean Goepf.** Il y a eu tout d'abord un an et demi de sensibilisation au projet via différentes activités dont des tournées de ciné-débat et des rencontres avec les différentes catégories concernées (villages, pêcheurs, hôteliers, etc.). L'adhésion au projet a été largement majoritaire, autour de 80-90%, et l'assemblée générale des 14 villages concernés a décidé collectivement de la localisation d'une aire marine protégée (AMP) de 7000 ha, dans un bolong\* éloigné de la zone de pêche habituelle, de ses limites et de l'organisation de la surveillance. L'AMP a été inaugurée le 15 avril 2003 et le gîte écotouristique en janvier 2005. Les investissements initiaux viennent du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM). Le gîte assure des revenus qui permettent la pérennité du projet.

**Comment se partagent les différentes tâches (AMP,  
organisation du site, accueil des touristes) ?  
Comment les décisions sont-elles prises ?**

**Jean Goepf.** Un comité de gestion, comprenant un représentant de chacun des 14 villages ainsi que des élus locaux et des représentants des Parcs Nationaux et de l'Office de la Pêche, se réunit tous les trois mois pour faire un bilan technique et financier. Le comité a un président élu. Les règles de gouvernance sont évolutives, par exemple on envisage une présidence tournante sur les 14 villages.

**Quelles sont les conséquences du projet pour la vie  
locale ? Quelles sont les retombées positives ?**

**Jean Goepf.** La première retombée concerne les ressources halieutiques : nous sommes passés de 51 espèces recensées au début du projet à 76 espèces maintenant. D'autre part les ichtyophages (grands prédateurs) sont plus nombreux (population passée de 7% à 33% de la population totale) et plus grands. Il y a apparition de biomasse, et de ce point de vue c'est un grand succès. Localement, il y a création d'environ 30 emplois pour la surveillance et le campement. La prise en main de l'organisation par les communes entraîne une dynamique de développement local, par des contacts avec de nouveaux partenaires, qui a permis par exemple la mise en place d'une radio communautaire.

**Quelles sont les perspectives d'avenir pour le projet ?  
Est-ce que d'autres sites combinant développement  
écologique et tourisme pourraient se développer  
ailleurs au Sénégal ?**

**Jean Goepf.** Depuis 2006, le projet est autonome financièrement pour le quotidien, si on excepte les charges lourdes (suivi scientifique, grosses réparations). Nous voulons créer un exemple pour toute l'Afrique de l'Ouest, voire un exemple mondial. Le site touristique va rester de petite taille mais on souhaite diversifier les activités à la fois du point de vue des productions locales (confitures, maraîchage) et pour que les touristes restent plus longtemps. La durée moyenne du séjour est de deux jours et on aimerait proposer des activités pour que les gens restent environ une semaine. Des rencontres et des séjours chez les habitants des villages alentour sont discutés au comité de gestion. Deux autres sites de gestion communautaire combinant AMP et écotourisme sont en construction depuis deux ans et demi en Casamance sud, à la pointe Saint-Georges et au Petit Kassa. Pour le premier, l'AMP concerne une portion de fleuve où on peut observer les lamantins\* depuis un mirador. Le deuxième site concerne trois bolongs principaux, qui sont des zones de frayère (reproduction) et de nursery (croissance) comme dans l'AMP de Bamboug, particulièrement riches grâce à la présence de sources d'eau douce. Ces deux sites vont ouvrir en novembre-décembre 2009.

\* bolong : mot d'origine mandingue qui désigne un chenal d'eau salée proche d'un estuaire où l'eau de mer se mêle à celle des cours d'eau. Ils sont généralement bordés d'un labyrinthe de mangrove à palétuviers, caractéristique des zones côtières du Sénégal ou de Gambie. Les mangroves sont les écosystèmes les plus productifs en biomasse de notre planète.

\* lamantin : gros mammifère herbivore, au corps fuselé, vivant dans les eaux littorales peu profondes, dans l'embouchure des fleuves et les marais côtiers de la zone tropicale de l'Atlantique. Leur faciès large leur vaut parfois le surnom de « vaches de mer » ou « vaches marines ». Nager, dormir, se câliner : ainsi va la vie du lamantin.

Plus d'informations sur le site d'Oceanium : <http://www.oceanium.org/>



# LA Françafrique

## DÉCOM

**Les médias présentent la Françafrique comme étant mourante. Comment a été accueilli votre livre dans le monde médiatique et par le public ?**

**Samuël Foutoyet.** Cinq mois après sa parution, grâce au bouche-à-oreille, à une tournée de conférences et aux efforts militants de l'association Survie, le livre s'est déjà vendu à 3700 exemplaires. C'est plutôt encourageant pour un livre qui, comme tous les ouvrages d'enquête de l'association Survie, a eu très peu d'échos dans les médias, excepté les médias dits alternatifs. Ce silence médiatique n'est pas tellement un problème de censure, même si les services secrets veillent et ont de nombreux journalistes-relais. Le principal problème, comme l'explique Noam Chomsky (1), vient avant tout du fonctionnement capitaliste de l'industrie médiatique, qui tend à écarter les informations complexes et subversives. Tant que les médias seront aux mains de Lagardère, Bolloré, Bouygues ou contrôlés par l'État, ils seront un puissant obstacle aux changements sociaux. D'où l'importance des médias alternatifs, comme *Afriques 21*...

**Quelles sont les dernières évolutions de la politique française ?**

**Samuël Foutoyet.** Chaque semaine apporte son lot d'informations marquantes : la succession d'Omar Bongo, les suites du coup d'état en Mauritanie, le bouillonnement à Madagascar, etc. Mais ces évolutions ne concernent que la surface de la Françafrique. Ses lignes structurelles, plus profondes, restent bien ancrées. La politique africaine reste le domaine réservé de l'Élysée. Les réseaux de l'ombre sont toujours actifs. Nicolas Sarkozy est toujours conseillé par Robert Bourgi, ancien bras droit de Jacques Foccart, l'architecte de la Françafrique. Le soutien aux dictatures « amies » de la France continue, tout comme l'ingérence militaire. L'aide publique au développement est toujours, pour l'essentiel, contrôlée par Alain Joyandet, VRP du capitalisme français, pour qui « il faut renforcer l'influence de la France, ses parts de marché, ses entreprises. Ne pas avoir peur de dire aux Africains qu'on veut les aider, mais qu'on veut aussi que cela nous rapporte » (2). La course aux matières premières s'intensifie. Dans un contexte de pénurie énergétique à venir, les grandes puissances considèrent toujours l'Afrique comme un continent stratégique. Bolloré, TotalFinaElf, Areva étendent leur emprise. Parallèlement, le gouvernement renforce le secret défense en matière de relations franco-africaines, restreint l'indépendance du juge d'instruction. Aujourd'hui, une affaire Elf ou Angolagate serait aisément étouffée. Quant au génocide des Tutsi au Rwanda, Nicolas Sarkozy nie toujours l'implication française, et ce malgré l'accumulation de preuves. La situation est très grave.

**Vous parlez d'une politique transparente de la France en Afrique, pensez-vous que cela conduira à la fin de la Françafrique ?**

**Samuël Foutoyet.** La plupart des pans de la Françafrique restent opaques. Mais ce qui évolue avec Nicolas Sarkozy, c'est la plus grande transparence des mensonges et des contradictions de la politique africaine de la France. Que l'actuel président puisse se permettre cette Françafrique décomplexée est très inquiétant. C'est très inquiétant de voir un gouvernement prôner les droits de l'homme puis mépriser ouvertement les populations africaines, par exemple dans le discours de Dakar, sans déclencher de vives et très fortes protestations en France. Comme si le pire était devenu socialement acceptable. Dans de telles conditions, je pense qu'il n'y a aucun changement à attendre de ce gouvernement. En revanche, attendons-nous, dans les années qui viennent, à de nouvelles déclarations médiatiques surprenantes, affirmant la ferme volonté du président de mettre fin à la Françafrique. Soyons extrêmement vigilants. Dès que Nicolas Sarkozy s'exprime, il faut enquêter sur le lien entre ses discours et la réalité, tant le niveau d'esbroufe peut être saisissant. marquantes : la succession d'Omar Bongo, les suites du coup d'état en Mauritanie, le bouillonnement à Madagascar, etc. Mais ces évolutions ne concernent que la surface de la Françafrique. Ses lignes structurelles, plus profondes, restent bien ancrées. La politique africaine reste le domaine réservé de l'Élysée. Les réseaux de l'ombre sont toujours actifs. Nicolas Sarkozy est toujours conseillé par Robert Bourgi, ancien bras droit de Jacques Foccart, l'architecte de la Françafrique. Le soutien aux dictatures « amies » de la France continue, tout comme l'ingérence militaire. L'aide publique au développement est toujours, pour l'essentiel, contrôlée par Alain Joyandet, VRP du capitalisme français, pour qui « il faut renforcer l'influence de la France, ses parts de marché, ses entreprises. Ne pas avoir peur de dire aux Africains qu'on veut les aider, mais qu'on veut aussi que cela nous rapporte » (2). La course aux matières premières s'intensifie. Dans un contexte de pénurie énergétique à venir, les grandes puissances considèrent toujours l'Afrique comme un continent stratégique. Bolloré, TotalFinaElf, Areva étendent leur emprise. Parallèlement, le gouvernement renforce le secret défense en matière de relations franco-africaines, restreint l'indépendance du juge d'instruction. Aujourd'hui, une affaire Elf ou Angolagate serait aisément étouffée. Quant au génocide des Tutsi au Rwanda, Nicolas Sarkozy nie toujours l'implication française, et ce malgré l'accumulation de preuves. La situation est très grave.

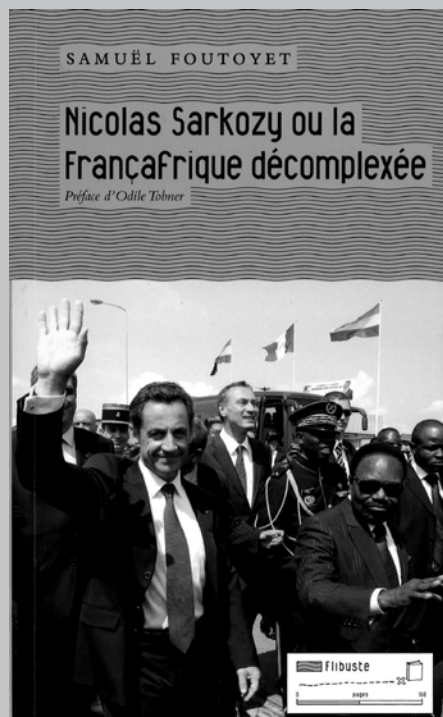


Propos recueilli par Diabé et Kébé **Entretien avec**  
**Samuël FOUTOYET**

# PLEXÉE

**Vous évoquez Charles Pasqua et la Société d'Économie Mixte dépendant du Conseil Général des Hauts-de-Seine, qui, sous couvert de développement en Afrique, a servi des intérêts privés. Cet exemple est-il exceptionnel ?**

**Samuël Foutoyet.** Difficile de vous répondre. La coopération décentralisée des Conseils Généraux est multiforme, complexe. Pour y voir clair, il faudrait enquêter département par département, projet par projet. Par défaut, je recommande le plus grand scepticisme envers la coopération décentralisée. J'habite Grenoble, et j'ai eu l'occasion de me pencher sur la coopération de la ville avec Ouagadougou. Sans mettre à



Nicolas Sarkozy ou la françafrique décomplexée.  
 Samuël Foutoyet Ed.Tribord

jour de corruption, nous avons découvert des projets très contestables, mal évalués, avec peu de réciprocité Nord/Sud, projets qui au final contribuent à légitimer le régime liberticide de Blaise Compaoré. En matière franco-africaine, l'enfer est pavé de bonnes intentions. D'où l'importance d'enquêter, de comprendre à qui profite l'aide, ses impacts politiques, de comparer les discours et la réalité, partout où nous le pouvons.

## Comment peut-on lutter contre la Françafrique ou la Mafrafrique dans ces conditions... ?

**Samuël Foutoyet.** Avant tout, informons. Pour agir sur la réalité, il faut d'abord la connaître. C'est ce que tente l'association **Survie**, avec ses modestes moyens, mais avec ténacité. Sans appui médiatique, grâce au bouche-à-oreille et aux efforts militants, un livre d'enquête comme *La Françafrique* s'est vendu à plus de 50 000 exemplaires. Nous pouvons également soutenir les résistances africaines démocratiques, les chanteurs engagés, les syndicalistes, les journalistes indépendants en Afrique. Il faut résister ici aussi. À l'image du réseau *Sortir du Nucléaire*, je rêve d'un réseau *Sortir de la Françafrique*, capable d'organiser de grandes manifestations contre la venue d'un dictateur à l'Elysée. Pour toutes ces actions, nous avons besoin d'aide et de soutien financier. Nous sommes actuellement 1700 adhérent-e-s à **Survie**, c'est insuffisant.

D'autres champs d'action sont à explorer. La Françafrique est un système économique, c'est l'histoire du capitalisme français en Afrique. En ce sens, c'est l'une des conséquences de notre mode de vie, de notre société de consommation. Pour le dire crûment, la Françafrique, c'est ce qu'il y a à l'autre bout des stations-services, des hypermarchés et des centrales nucléaires. La Françafrique est aussi un système politique. C'est l'histoire de la Ve République française, ce régime oligarchique aux contre-pouvoirs très faibles. Enfin, la Françafrique est un système idéologique, basé sur un profond mépris des populations africaines, qui remonte aux temps de la colonisation. Il suffit de lire le discours de Dakar, dont le prolongement en France est l'indignité et l'injustice des politiques migratoires. Face à ces réalités, de vastes champs d'action individuels et collectifs sont à imaginer. Mais la Françafrique ne tombera pas du jour au lendemain. C'est un système très puissant, héritier de la colonisation. Face à lui, quelles sont nos forces ? Notre capacité d'organisation et d'unité, car seul un mouvement fort pourra renverser le cours des choses. Notre ténacité, car la lutte sera très longue. Notre imagination, car il faut inventer de nouvelles formes de luttes. Et, enfin, notre engagement, parce que nous ne réussirons pas à détruire la Françafrique sans nous engager, à divers degrés, mais résolument. Notre liberté, en France comme en Afrique, est à ce prix.

1. La Fabrication du consentement. De la propagande médiatique en démocratie, Agone, 2008.

2. Libération, 24 juin 2008.



L'association **Survie** milite en faveur de l'assainissement des relations franco-africaines, de l'accès de tous aux biens publics et contre la banalisation du génocide.  
 Survie France - 210, rue Saint-Martin - 75003 Paris  
 Tél: 01.44.61.03.25  
 contact@survie.org  
 http://survie.org

# Toya: La finalité... l'égalité et le respect entre tous

Bonjour, Mamédy Sira vous êtes musicien, vous faites du reggae en soninké et vous avez un groupe qui s'appelle Toya. Est-ce que vous pouvez nous parler de votre groupe ?

**Mamédy Sira.** Toya est un groupe malien, créé dans les années 1990. Il s'inspire des musiques traditionnelles soninké mais également du reggae jamaïcain. Deux albums sont sortis pour l'instant, Mama Africa et Hiwa et le troisième album devrait bientôt être finalisé.

**Votre premier album Mama Africa est sorti au milieu des années 1990...**

**Mamédy Sira.** Effectivement, il est sorti en 1996. C'est notre premier album fait en France. À l'époque je travaillais principalement avec Jimmy et Backo, plusieurs autres amis nous ont également aidé sur cet album. Il a été distribué en France et au Mali.

**J'ai surtout beaucoup écouté le deuxième album, Hiwa. Quand j'étais au pays, tout le monde écoutait ça.**

**Mamédy Sira.** L'album est sorti en 2003, il a été réalisé et produit avec Saharou Diarra. « Hiwa » veut dire qu'il y a un problème ; le principal problème en Afrique aujourd'hui c'est l'argent. Les gens d'argent et tout le monde part à l'étranger pour essayer d'améliorer la situation de sa famille, parfois même au péril de sa vie, comme ces jeunes qui montent sur des bateaux et meurent en mer.



## Entretien avec Mamédy SIRA du groupe Toya

Par Diabé

**Tonguidougo "la daba" est un morceau qui parle de cet outil manuel pour retourner la terre. Qu'est-ce que ça signifie pour vous ?**

**Mamédy Sira.** Le refrain dit : « Tonguidougo ganna guimbé makha, guimbé nta sogono ti ségénénga » (si le porc-épic avait une pelle, il ne se fatiguerait pas à creuser son terrier avec ses ongles). C'est une chanson d'inspiration traditionnelle, qui part d'un proverbe, pour dire que si les Africains avaient les moyens, ils ne partiraient pas à l'étranger pour subvenir à leurs besoins.

Dans cet album, je cite également un autre proverbe : « Même si l'éléphant est fatigué, il ne peut pas se débarrasser de sa trompe. » Il faut faire face à nos problèmes avec courage, car nous n'avons pas le choix. Un troisième album est en cours et devrait bientôt être terminé. Nous y travaillons à plusieurs depuis un moment déjà, les musiciens viennent de divers horizons, y compris de Jamaïque ; le groupe avance bien, le feeling est bon. On a des titres qui parlent de l'unité ; l'unité à tous les niveaux, aussi bien dans la famille qu'entre les hommes de manière générale en espérant que l'on arrive un jour à vivre ensemble, travailler ensemble et à se respecter quelles que soient nos origines.

**Quelles sont les difficultés que vous rencontrez ?**

**Mamédy Sira.** La musique nous permet de surmonter les difficultés auxquelles on est confronté, c'est un moyen d'exprimer ce que l'on ressent et les artistes le font chacun à leur manière. Nous parlons beaucoup du « peuple black » parce que c'est une histoire lourde, que nous portons, malgré tout, encore. Une « race » n'est pas supérieure à une autre... La finalité, ce que nous poursuivons, c'est l'égalité et le respect entre tous. La solution qu'on voit, nous, artistes ou musiciens, c'est l'amour...

À envoyer à **AFRIQUES 21**,  
BP 39 94271 Le Kremlin-Bicêtre  
Cedex France  
Chèque à l'ordre d'Afriques 21

abonnement :

à partir du n°:

- 4 Numéros : 15 € - 3000 FCFA - 40 DH
- Soutien : 30 € - 6000 FCFA - 80 DH

Nom :

Prénom :

Adresse :

Courriel :

Le prix de l'abonnement est supérieur au prix du numéro, car il intègre une moyenne des coûts d'envoi : les abonnés africains payent ainsi le même prix que les abonnés français.

Anciens abonnés d'Afrique XX1 nous contacter à [abonnement@afriques21.org](mailto:abonnement@afriques21.org)



# La complicité de la France dans le génocide des Tutsi au Rwanda

Par Xavier Renou, collectif Génocide Made In France.

**E**nfin un ouvrage « grand public » sur la responsabilité de la France dans le dernier génocide du XXe siècle ! On le doit à l'association Survie, connue pour son engagement contre la Françafrique, cette politique de soumission et de pillage par la France de ses anciennes colonies africaines.

Quinze ans après le génocide qui emporta un million de Tutsi rwandais, Survie pose 15 questions centrales sur le rôle de notre pays aux côtés de la machine génocidaire. Elle rappelle d'abord les caractéristiques de ce génocide, le plus monstrueusement « efficace » du XXe siècle : un encadrement efficace de la population par les notables, accompagné d'une longue préparation des esprits à la supposée nécessité « d'en finir », la rémunération des tueurs sur les biens pillés de leurs victimes, et l'usage intensif des médias de masse, journaux et surtout radios, qui relayèrent les consignes de massacre du pouvoir central. Survie revient aussi sur le caractère criminel des divisions introduites par le colonisateur chez un peuple qui partageait tout: culture, langue, religion et système politique. Puis, elle rappelle les tests meurtriers opérés par le régime raciste de Habyarimana en 1991 et 1992 qui lui permettent de vérifier la passivité complice de la France. Sûr de son impunité, le régime rwandais se lance dans la préparation du génocide. Dès 1990, le plan est connu des autorités politiques françaises au plus haut niveau et la coopération militaire... s'intensifie ! Jusqu'à engager aux côtés des Forces armées rwandaises des unités spéciales de l'armée française pour faire le coup de feu contre le FPR. L'ouvrage énumère les nombreuses preuves de la complicité française dans la préparation, puis dans l'exécution du génocide. Il montre comment la France continuera après le génocide à aider les tueurs, en organisant leur évacuation au Zaïre et leur accueil en France, puis en remettant en ordre de bataille leur appareil militaire, afin d'entreprendre la reconquête du Rwanda au prix du déclenchement dans les Grands Lacs d'une guerre plus meurtrière encore que le génocide.

En 150 pages à peine, Survie réussit la prouesse de livrer une synthèse accessible à tous et qui n'omet aucune dimension de la compromission de la France avec les génocidaires : entraînement des soldats rwandais et des milices génocidaires par l'armée française et des mercenaires français; financement et livraison d'armes aux tueurs avant, pendant et encore après le génocide, en violation complète des accords d'Arusha comme de l'embargo de l'ONU de mai 1994, avec l'aide de la Banque de France, de la BNP et du ministre du Budget d'alors, Nicolas Sarkozy; formation du gouvernement génocidaire à l'ambassade de France, rôles de l'état-major militaire et de sa doctrine de la guerre anti-subversive, etc. L'ouvrage reprend même les principales explications possibles de cette collaboration honteuse, revenant sur la nature même de la Françafrique. On peut regretter que les auteurs s'arrêtent ici au seuil d'une explication qui ne dit pas assez l'importance des richesses africaines pour l'industrie mondiale et de la nouvelle guerre froide qui s'est installée après 1990 entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, d'une part, et la France, d'autre part, pour le contrôle de celles-ci. Une guerre froide qui, plus que le racisme ou le fameux « complexe de Fachoda », permet de comprendre la permanence de rivalités impérialistes, et les extrémités auxquelles notre classe dirigeante - droite et pseudo-gauche confondus (on était alors en cohabitation !) - peut se résoudre lorsque ses intérêts, et en premier lieu son « pré-carré africain », sont en jeu.

Encore un regret : un tel ouvrage aurait mérité une sortie en fanfare, avec des événements spectaculaires destinés à le faire connaître en dépit du silence des médias dominants. Il aurait également mérité un éditeur plus dynamique, capable de rendre visible ce nouvel outil de lutte contre l'impunité. Croisons les doigts pour que le public vienne malgré tout à lui.



Une publication de l'association Survie  
La complicité de la France dans le génocide des Tutsi au Rwanda.  
15 ans après. 15 questions pour comprendre.  
Edition L'Harmattan.

Contact : [manifeste@desobeir.net](mailto:manifeste@desobeir.net)

« La 8ème édition du Forum des peuples, à Bandiagara (région de Mopti) au Mali, s'est déroulée du 8 au 10 juillet 2009 dans un contexte de crises internationales (crise financière, crise économique, crise alimentaire, crise écologique et crise sociale). Le constat est sans appel : il s'agit bien d'une crise structurelle du système capitaliste mondiale.

## « Il est urgent que les peuples d'Afrique passent à l'action »

Dans ce contexte, le G8, ce directoire illégitime et anti-démocratique, réuni en Italie, prétend apporter des solutions, alors que ce sont leurs recettes qui ont conduit le monde à cette situation dramatique. Les peuples du monde ne sont pas dupes, ils n'attendent rien d'eux. Il en est de même pour le G20, tout aussi illégitime malgré la présence de quelques pays dit émergents.

Ces crises ont un impact dramatique sur les conditions de vie des populations, particulièrement les plus pauvres d'entre elles. Bandiagara, où se tient le Forum des peuples reflète d'ailleurs bien les conséquences de ces crises multiples et connexes : pauvreté, manque d'eau, faible scolarisation, récoltes insuffisantes...

Nous, mouvements sociaux, organisations et participant-e-s au Forum des peuples, nous opposons au diktat des dirigeants du G8 et à leurs alliés. Nous exigeons des gouvernements du Nord et du Sud la mise en place d'alternatives en rupture avec le système capitaliste qui garantissent les droits humains fondamentaux des peuples. »

La suite de la déclaration sur <http://www.forumdespeuples.org>

# Déclaration finale du 8<sup>ème</sup> FORUM des PEUPLES de Bandiagara au Mali

8 au 10 juillet 2009

